

Anecdotes provinoises

967 - 1967

Mille ans d'histoire(s)

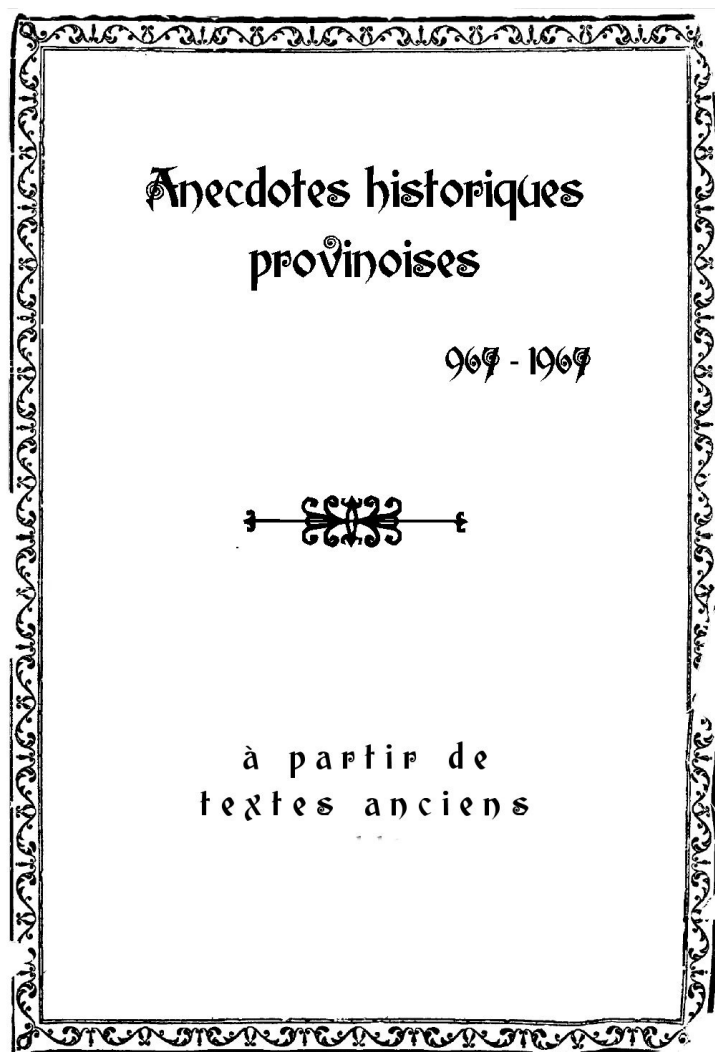


Les églises de Provin

Les sœurs Les prêtres

27





**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



Dernière modification : septembre 2021

Les églises de Provin

Une église au 10^e siècle

Les Albums de Croÿ

1728 : Provin devient une paroisse à part entière

Marie de Provin

Changement d'orientation

Reconstruction au lendemain de la guerre de 14

Le Maître Autel

Une nouvelle cloche

Une horloge

Inauguration de l'église en 1932

Une fois de plus !

Le Coq est mort ! Vive le Coq !

Une curiosité cadastrale

Les Sœurs

Le calvaire

Saint Martin

Un repère

Les prêtres de Provin

Les églises de Provin

Le rôle joué par les abbayes dans la « naissance » et la vie d'une ville a été évoqué dans le volume 2 des Anecdotes provinoises. À l'occasion de son analyse de l'ouvrage de Gabriel Le Bras, *L'église et le village*, paru en 1976, (lire sur <http://www.persee.fr> l'extrait de La revue d'histoire de l'Église de France, volume 1977-63), Gérard Cholvy met en valeur le rôle tout aussi important de l'église au sein du village et rappelle que *l'église est la plus ancienne construction du bourg. [...] Les liens d'interdépendance qui unissent le village à l'église sont d'emblée étroitement soulignés dans une France qui fut tout à la fois, et pendant des siècles, rurale et pratiquante. L'Église a répondu aux besoins de sécurité et de dépassement qui habitaient les communautés. Par elles des lieux sacrés ont été christianisés. De beaucoup le plus grand bâtiment du village, le lieu de rassemblement pour la messe dominicale est au centre d'une activité de tous les instants, unissant le sacré au profane. Pendant des siècles, territoire de la commune et territoire de la paroisse ont été identiques. La paroisse a favorisé le groupement et les contacts entre habitants, surtout lorsque l'habitat est dispersé. Chapelles, oratoires, croix, calvaires, ermitages sont autant de rappels de la présence du sacré dans la communauté.*

Les églises qui se sont succédé à Provin, au coin des actuelles rues Jules Guesde et Léon Gambetta, si leur orientation a changé, ont toujours été bâties au même emplacement.

10^{ème} siècle

Nous avons précédemment vu qu'en 967 le comte Arnoul *donna au monastère de Saint-Trond, pour l'usage perpétuel des frères qui y servaient Dieu, la villa de Provin, située sur la Deûle, dans la châtelainie de Lille, in castellania Ylensi, avec les serfs, les terres, les dîmes*, les bois, les prés, les eaux et les pêcheries, avec l'église paroissiale et toutes les dépendances de la villa**, afin d'obtenir, par les mérites du saint patron, le pardon de ses péchés⁽²⁰⁾.

Au 10^e siècle donc, Provin disposait déjà d'une église. Pour quelle raison les paroissiens provinois n'ont-ils pu se réjouir des offices d'un prêtre « à temps plein » qu'au 18^e ?

17^{ème} siècle

La première représentation d'une église provinoise remonte semble-t-il à la magnifique illustration qui figure sur l'un des Albums de Croÿ : au bout d'un chemin, dans un paysage légèrement accidenté, l'église domine le village, déjà située sur le côté gauche de la route venant de Bauvin⁽⁹⁷⁾. Voici l'église telle qu'elle devait apparaître vers 1600, selon une reconstitution faite par Jean-Noël Masselot⁽⁸⁷⁾, passionné par l'histoire de Provin.



Nous savons, grâce à l'abbé* Théodore Leuridan (158) que *dans la nef droite* de cette *ancienne église*, *sur une tête de poutre sculptée* figurait l'année 1533. Il ajoute qu'en 1632 quelque part y était suspendu *un tableau représentant un seigneur pèlerin, arrivant en vue d'une ville et accompagné d'un saint*. Une cloche sera vendue à l'échevinage de Provin en 1686 (archives du Chapitre Saint-Pierre de Lille), peut-être par François et Jean-Baptiste-Joseph Barbieux, fondeurs.

Provin devient une paroisse à part entière

La paroisse* est celle de Bauvin-Provin, mais chacun des deux villages possède une église. En 1728, Provin devient une paroisse* détachée de Bauvin. La photographie ci-dessous est celle de l'église inaugurée en 1728, restaurée en 1814 et détruite en 1892. Charles Masson en a été le premier prêtre, jusque 1745.



L'Inventaire des Archives Ecclésiastiques ⁽¹²⁶⁾ révèle qu'au sortir de la Révolution deux cents de terre communale seront vendus, dont le produit sera employé à réparer les dégâts de la guerre et à acheter une cloche.

Le 21 mars 1839, à peine un an après la décision de refonte, voici venue l'heure des comptes.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, avec la lettre qu'il a écrite le 14 mars courant à Monsieur le Préfet, les états du mémoire des sommes dues aux divers ouvriers employés à ce travail, desquels états il résulte qu'il est dû

à M. Pruvost, fondateur : 207.15 f

à M. Pierre André Trupin, charpentier : 55.45 f

et à M. Pierre Joseph Demonchy, maréchal : 22.60 f.

Ce qui porte la dépense de la refonte de la cloche à la somme de 285.20 f. (94).

En réalité le montant total des dépenses était de 415.20 f, mais il fallait déduire 130 f *pour le prix de 50 kilogrammes de métal restés au fondeur.*

Changement d'orientation

Les plans cadastraux du 19^e siècle précisent l'orientation de cette église : l'arrière de l'église donne sur l'actuelle rue Léon Gambetta. Le chœur est donc tourné vers l'est. Le plan de 1806 indique le cimetière, situé en partie sur l'actuel Square George Brassens. L'église nécessitera des réparations en 1814.



1806



1812

Le Grand écho du Nord de la France

28 septembre 1894

Provin. — Lundi 24 septembre, à 4 heures du soir, a eu lieu, à la mairie de cette commune, l'adjudication pour la construction d'une nouvelle église.
Le devis était de 77,217 fr.
M. Delannoy, entrepreneur à Armentières, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4 fr. 15 c. 0/10.

Bibliothèque nationale de France
ark:/12148/bpt6k4756182x



L'église construite en 1897-1899 [Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales] qui apparaît sur cette carte postale de 1906 a changé d'allure. Son entrée est face à la rue principale du village.

L'abbé* Théodore Leuridan, en 1906, confirme l'année de cette construction dans son ouvrage *Epigraphie du Nord* (158) : *L'ancienne église de Provin a été remplacée, en 1895, par un édifice roman construit d'après les plans de M. P. Destombes, architecte à Roubaix. Au-dessus du portique figure l'inscription : Erigée en 1895. M. L. Menu, maire ; M. A. Mortelecque, adjoint.*

La cloche, quant à elle, porte la dédicace suivante : *Je m'appelle Marie de Provin, donnée par les paroissiens ; en leur nom je célèbre la gloire de Dieu et les louanges de Marie. Baptisée l'an du Seigneur 1899, j'ai eu pour parrain Louis Legrain, président du Conseil de fabrique*, pour marraine Adèle Fourmaux ; Louis Menu-Sion étant maire, Désiré-Joseph Van Costenobel, curé**.

Au lendemain de la guerre de 14



Hélas : Briques et bois enchevêtrés : voici ce qu'il reste de l'église après sa destruction par les Allemands vers la fin septembre 1918. Augustin Pouille, Provinois, affirme qu'une grosse quantité de ces débris ont été enterrés, et sont toujours décelables, dans l'actuelle rue Allendé à Provin, sous ce monticule, photographié en 2015.



La puissance hautement symbolique que revêt l'image de clochers décapités, de murs pantelants, voire de simples amoncellements de gravois signalant l'emplacement du sanctuaire englouti par la tornade de feu [...] est à la mesure de l'enjeu que représentent tout à la fois la destruction et le relèvement des églises, signes identitaires et fondateurs des territoires. La destruction de l'église, et plus particulièrement l'église de village dans ce conflit qui a majoritairement pour théâtre le monde rural, porte en elle une telle charge émotionnelle que sa renaissance impose d'emblée des contraintes particulières ⁽³¹⁵⁾.

À Provin, les travaux de remise en état commenceront par le presbytère, *pour le rendre en état d'habitabilité* et seront approuvés par le Conseil municipal le 27 novembre 1919, qui demandera en novembre 1920 la destruction du blockhaus construit pendant la guerre dans la cour du presbytère. Le Conseil réitérera cette demande le 27 août 1924 ; il est vrai que la démolition pouvait attendre, il y avait tant à réparer, à reconstruire dans le village et les habitations dites semi-provisaires revêtaient un caractère d'une toute autre urgence !

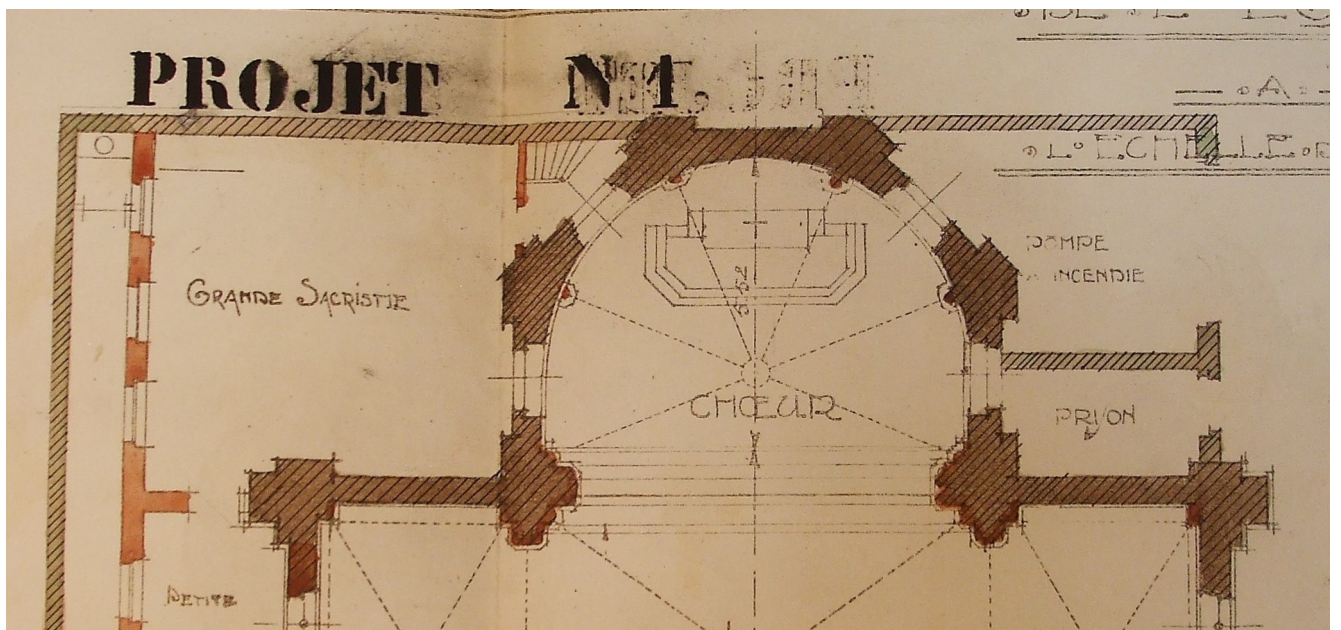
La loi du 15 août 1920 et son décret d'application du 9 octobre fixe dans le marbre de la loi, l'existence réglementaire des Sociétés Coopératives [de Reconstruction des Églises Dévastées], et encadre leur fonctionnement. Des statuts types, diffusés par les services préfectoraux, doivent permettre d'harmoniser l'organisation de chacune de ces sociétés. De fait, les sociétés coopératives diocésaines s'appuient sur les mêmes statuts que ceux régissant le fonctionnement des coopératives civiles. [...] Comme toutes les sociétés coopératives de reconstruction, la Diocésaine est formée d'adhérents, en l'occurrence, une majorité de maires, qui délèguent massivement les indemnités communales de Dommages de guerre pour leur église à la gestion de la Coopérative Diocésaine, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction ⁽³¹⁵⁾. Il ne figure dans les registres des délibérations du Conseil municipal aucune trace d'un tel accord.

Considérant que la reconstruction totale de l'église s'impose, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à faire établir par M. Duthoit, architecte, les projets et devis de ladite église ⁽¹⁹⁸⁾. C'est le 28 juin 1923 que cette décision est prise. Il faudra cependant encore quelques années avant que le projet ne soit mené à son terme.

Le 7 février 1924, le Conseil municipal considère que les travaux sont urgents et décide de s'engager, une partie du financement étant assurée par les dommages de guerre. (*Douze diocèses sont concernés par les dommages de guerre : Amiens, Arras, Beauvais, Cambrai, Châlons, Lille, Metz, Nancy, Reims, Soissons, Strasbourg, Verdun* ⁽³¹⁵⁾). M. Duthoit, architecte de la commune, présente les *plans dressés pour les travaux de construction de la maison du directeur d'école de garçons et de la reconstruction de l'église* ⁽¹⁹⁸⁾. Ils seront acceptés par le Conseil.

Le 25 avril 1924 pourtant, la Commission départementale des bâtiments civils donne un avis défavorable, relevant des erreurs de conception tant esthétiques qu'architecturales et un devis insuffisamment précis. M. Cockenpot, rapporteur de la commission d'étude, ne ménage pas l'architecte et se livre à une critique des propositions, qu'il justifie point par point. *J'ignore malheureusement ce qu'était l'église de Provin avant sa destruction, mais si on devait la remplacer par celle prévue au projet ce serait certainement regrettable*. (Voir un extrait du courrier du 25 avril page suivante) Parmi les propositions *regrettables, inacceptables, inadmissibles, insuffisantes, sans excuses* faites par l'architecte de la commune, l'une a particulièrement choqué le rapporteur de la Commission : le projet portait l'indication d'une prison, située près du local destiné à la pompe à incendie !

[Ci-après, deux documents, un extrait du plan du projet abandonné en 1924 et un extrait du rapport établi le 25 avril 1924 par M. Cockenpot, rapporteur de la Commission Départementale des Bâtiments Civils. Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales]



En plan la disposition de la tour elle contre le tour en cause
 d'enseignures inacceptables.
 L'emplacement d'une prison contre le chœur de l'église est
 inadmissible.
 La couverture de l'église est beaucoup trop plate.
 L'étude de la charpente de la flèche est totalement insuffisante.
 Au point de vue architectural le mariage du roman et du
 gothique sont sans excuses.
 Une construction de cette importance mérite un peu plus d'étude
 et de qualités architecturales.
 D'autre part le devis présenté ne donne que des évaluations
 de dépenses, ce qui est totalement insuffisant. Un devis
 résumatif détaillé est absolument indispensable.
 Pour toutes ces raisons, votre rapporteur propose à la
 Commission le retour du dossier à la Commune, pour prier l'auteur
 du projet du vouloir réétudier l'ensemble et de signer même
 les détails de dessin et de construction.

W. H. H.

Le 27 août 1924 le Conseil approuve le devis descriptif et approximatif de la reconstruction de l'église s'élevant à la somme de six cent deux mille cent quarante-sept francs quatre-vingt-six centimes (602 147,86 F).

Les rapports entre M. Duthoit et M. Cockenpot, rapporteur de la commission qui a étudié le projet, ne sont pas des plus chaleureux. L'introduction de la lettre adressée par M. Cockenpot le 6 octobre 1924 ne laisse aucun doute : *Ce dossier qui nous revient en second examen a été l'objet la première fois d'un retour à la commune, ce qui a motivé à votre rapporteur des reproches du confrère Duthoit. Celui-ci eut été mieux inspiré en écoutant les conseils donnés par votre commission qu'en voulant donner des directives sur la façon d'opérer des rapporteurs. La construction d'une église est un travail suffisamment important pour que des études sérieuses soient faites (...). Il serait regrettable que, par suite d'un manque d'étude, des édifices de cette importance, appelés à rester pendant des siècles, comportent des erreurs, des dépenses inutiles et un mauvais usage des matériaux.*

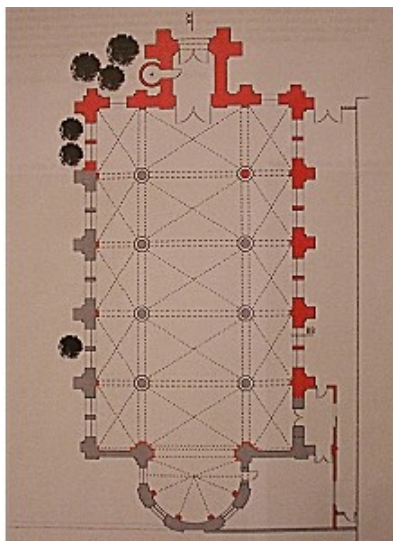
Les critiques détaillées portent ensuite sur l'épaisseur des murs selon qu'ils sont porteurs ou non, la pente insuffisante de la toiture, l'esthétique de la façade principale. Le rapporteur termine cependant de manière plus positive *puisque l'auteur du projet a des encouragements de la commune qui trouve le projet très satisfaisant, que dans l'ensemble on ne puisse pas dire que ce projet n'est pas réalisable* et propose l'approbation du dossier pour mise en adjudication.

M. le Maire se rapproche de M. le Préfet le 4 novembre 1924 : *Les fondations du clocher existent et sont en bon état, une partie de la façade latérale de droite est à conserver, la plus grande partie des façades au pourtour du chœur est également à conserver. La façade latérale de gauche est à démolir en partie et à refaire. Sur huit colonnes intérieures soutenant les ogives principales de la voûte, six d'entre elles subsistent. Les bases des deux autres et les chapiteaux sont susceptibles d'être réparés. L'architecture générale de l'église se ressent donc fortement des parties actuellement existantes.*



Le 9 septembre 1924, une partie de la façade qui donne sur l'actuelle rue Léon Gambetta
[Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales, photographie de M. Auguste Duthoit]

Le Maire, M. Menu, précise que les plans et devis présentés en premier lieu mais rejetés par la Commission des Bâtiments Civils ont été rectifiés et exprime le souhait de reconstruire l'église telle qu'elle apparaissait, dominant le village avant sa destruction ; l'on souhaite, répète-t-on en mars 1929, *l'exacte reconstitution de l'église telle qu'elle était en 1914* (198). Les élus sont impatients car le bâtiment doit être reconstruit au plus vite ; quelle que soit la couleur politique de la municipalité, une église reste en effet, avec la mairie, l'édifice marquant d'un village. Le projet de construction a été déposé, lit-on dans un courrier daté du 19 novembre 1924, *entre les mains de M. Duprez de la 3ème commission (Bâtiments Communaux) de la Préfecture du Nord. Renseignements pris, le projet n'ayant pas encore été étudié, le Maire souhaite qu'il le soit lors de la réunion de la prochaine commission, le 1^{er} décembre.*



**En gris,
parties
qui peuvent être
conservées**

**En rouge,
partie
à reconstruire**

Le plan simplifié du
projet de
reconstruction
laisse entrevoir
l'importance des
travaux.

En décembre, le Conseil municipal approuve l'étude et lance l'exécution du projet. L'emprunt lancé, car le montant des Dommages de guerre est insuffisant, est accepté en janvier 1927, les travaux de reconstruction pourront débuter au printemps (223). La réception définitive des travaux aura lieu le 18 mars 1932. Mais le temps a passé depuis l'établissement des premiers devis, si bien que M. Dancoisne, entrepreneur à Annœullin, rendu adjudicataire le 22 janvier 1925 du lot charpente et menuiserie pour la construction de l'église, ne peut plus maintenir ses prix ; le Conseil décide cependant de lui conserver le bénéfice de l'adjudication (223). La maison Roger Fils, de Lille, adjudicataire des travaux de couverture de l'église en janvier 1925 ne peut maintenir ses prix ; le Conseil décide d'accepter ses nouvelles propositions, au vu de l'augmentation des prix des matériaux (223). M. Jules Willefert, *adjudicataire de la maçonnerie pour la reconstruction de l'église* [demande] *à employer des briques de four à air libre au lieu de briques de four à air continu*. Le Conseil, *considérant que l'église détruite dont il reste plusieurs pans de mur en bon état avait été construite avec des briques de four à air libre* donne son accord (223).

Le 29 juin 1927, M. Duthoit, architecte, présente le plan de la sacristie ; le Conseil municipal recommande à M. Duthoit *de ne pas faire trop de luxe à seule fin de ne pas augmenter la dépense* (223). On décide le 31 août 1927 de vendre les vieux matériaux de l'église *par petits tas afin d'en tirer le plus de profit possible* (223).

L'installation électrique de l'église sera faite par l'Entreprise Électrique du Nord à Lille. Suivent dans le registre le nombre et la répartition des tubes isolants, fils conducteurs, prises de courant, interrupteurs, douilles, coupe-circuits, ampoules inventoriées selon leur puissance, sans oublier le *compteur du type 4 fils 10 ampères pour le courant alternatif 110 volts placé à la porte de la petite sacristie et tableau général dans la grand sacristie près de la porte du chœur*. La réception définitive de l'installation est datée du 21 juillet 1932.

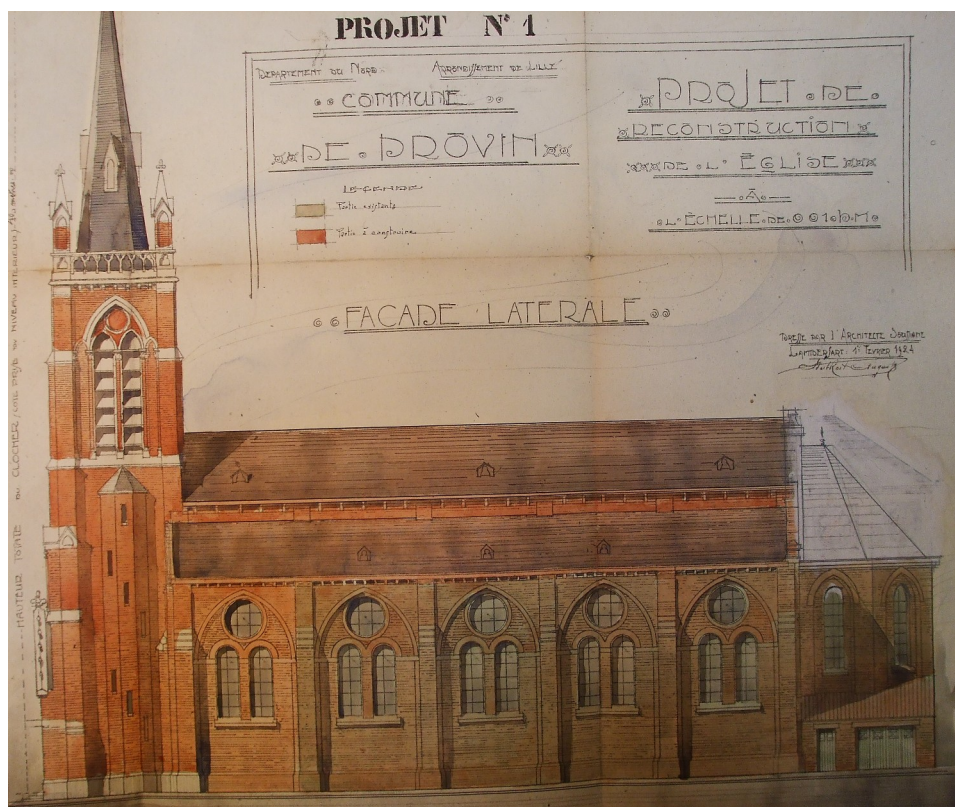
Le chauffage central sera installé dans l'église par M. De Ketelaëre, Roubaix ; ses travaux seront approuvés le 21 janvier 1931. Le 1^{er} juillet 1931 ce sera le tour des travaux de serrurerie et de ferronnerie et le 26 novembre 1931, des travaux de *plafonnages simili-pierres, sculptures exécutés par Messieurs Courbez et Boque, entrepreneurs à Lille, suivant adjudication du 8 mai 1926 approuvée le 17 mai 1929*. S'ajoutent les travaux de plâtrerie effectués par la même entreprise, *suivant marché de gré à gré supplémentaire du 23 janvier 1930* ; les travaux de maçonnerie et cimentage réalisés par M. Jules Willefert ; les travaux de couverture et zingage de M. Roger fils, entrepreneur à Lille ; les travaux de charpente et menuiserie effectués par M. P. Dancoisne d'Annœullin. Le 21 avril 1932 approbation des travaux de peinture et vitrerie réalisés à l'église *par M. Ch. Cordonnier, entrepreneur à Bauvin, suivant adjudication du 8 mai 1929*. M. Trupin y effectuera également des travaux de peinture, vitrerie et tapisserie (223).



Le premier projet, rejeté
[Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales]

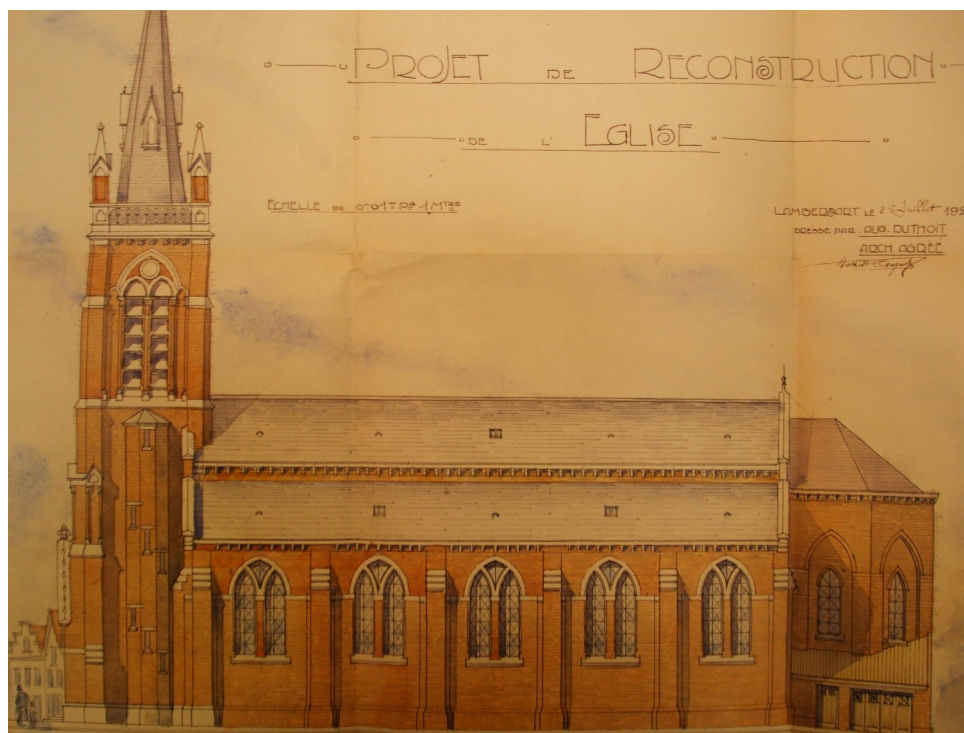


Le projet retoqué et finalement adopté
[Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales]



Le projet rejeté suivi du projet accepté

[Source : Archives départementales du Nord, Affaires communales]





Le Maître Autel

Le 15 mai 1930, la reconstruction du Maître Autel de l'église est confiée à M. François Lecat, marbrier à Cousolre. On trouvera ci-après une copie de la description qui est faite de l'autel, à l'usage du marbrier (198). La réception définitive des travaux d'installation du maître autel se fera le 21 janvier 1931.

*Marché de Gré à gré :
Entre Les Soussignés :
M. Pierre François Grand Maire de la Commune de Provins
M. Lecat François marbrier à Cousolre représenté par
Ernest Lecat.
A été Convenu et Arrêté ce qui suit :
Art. 1^{er} M. L. Lecat François s'engage à effectuer les travaux
de ~~pose~~ livraison et pose d'un maître autel gothique pour
l'Eglise de Provins aux clauses et conditions ci après désignées.
Les dimensions et détails seront repris aux dessins d'ensemble
N° 47 à échelle de 0,05 m p. mètre en date du 28
février 1930 et au détail N° 48 à échelle de 0,10 m p. mètre
en date du 8 Avril 1930 dressé par M. L. Duthoit Architecte
agréé, 3, Avenue de Boufflers à Lambersart qui est*

chargé de la direction des travaux, du choix des marbres et de la vérification des détails grandeur d'exécution qui lui seront soumis avant la mise en œuvre.

L'Entrepreneur sera tenu de respecter les dimensions reprises aux présents plans et détaillées ci-après.

Longueur totale partie inférieure 2. 44

Longueur totale partie supérieure 3. 05

Hauteur total du sol de l'Eglise à l'extrémité de la Flèche 4. 50.

L'emmarchement en marbre rouge de Flandre sera composé de trois marches de 0,165 de hauteur et de 0,30 m de largeur en 0,030 m/m d'épaisseur avec contremarches en 0,020 m/m. La 3^{ème} marche comportera une partie palier en marbre de couleur donnant un avancement de 0,90 de largeur prise à l'aplomb du rebord de la table.

Le corps de l'Autel proprement dit sera exécuté en blanc clair de Carrare, les colonnes cylindriques du tombeau de 0,13 m de diamètre en vert de mer les chapiteaux sculptés en marbre blanc, sculpture sous le ciseau.

Les panneaux du tombeau en repoussoir en vert rubanné.

Le gradin à chandeliers de 0,25 de hauteur comportera une tablette de 0,28 à 0,30 de largeur de pose. Les petits pilastres du Rétable en vert de mer, le fond en vert rubanné. Les pilastres de côté du Rétable seront surmontés d'une flèche à 4 pans comportant des crochets sculptés pris dans la masse des arêtiers et terminés par un fleuron de style sculpté. Le rétable sera terminé par une tablette de 0,12 à 0,15 de largeur. Les colonnettes du tabernacle et de l'Exposition seront en vert de Suède, les chapiteaux sculptés en marbre blanc, sculpture sous le ciseau. Le panneau du fond de l'exposition en marbre blanc le fronton de l'exposition terminé par une croix en marbre blanc et agrémenté de deux clochetons en façade, le couronnement terminé par une flèche à 4 pans en plusieurs assises avec crochets sculptés dans la masse aux arêtiers, terminée d'un fleuron de style sculpté. Le derrière de l'autel sera en pierre de Bourgogne simplement égrèée. La porte du Tabernacle en bronze doré avec coffre en Bois garni de satin blanc à l'intérieur. Les joints de marbre seront soigneusement dressés pour réduits au minimum de largeur. Le veinage des marbres de couleur sera parfaitement assorti.

Les joints de carrelages devront présenter des lignes bien droites et l'ensemble sera exécuté parfaitement de niveau.

Le choix des marbres de couleur ne nécessitera aucun masticage.
 Tous les marbres seront reliés entre eux au moyen d'agrafes
 entaillées, scellées et cachées par les joints après exécution.
 La remise en état après achèvement sera contrôlée par l'Ar-
 chitecte avant la réception.
 Article 2.^e — M. L. Secat François s'engage à exécuter et à
 poser le dit autel dans toutes les règles de l'art avec la plus
 grande célérité pour la somme nette et forfaitaire de :
 Trente deux Mille francs (32000 frs)
 sans aucun supplément pour transport, nourriture et logement
 des poseurs qui sont aux frais de l'Entrepreneur.

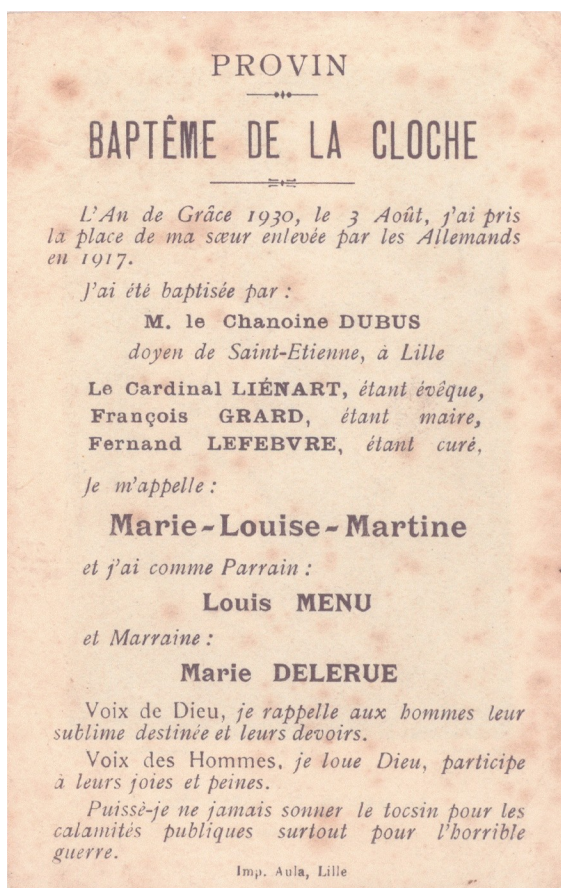
Le premier autel chrétien, explique Ernest Lotthé⁽³¹⁵⁾, fut la table du Cénacle autour de laquelle le Christ réunit ses apôtres pour l'institution de l'Eucharistie. Pour cette raison, et parce qu'il était destiné à recevoir le pain et le vin, matière du sacrifice, l'autel a toujours gardé, sous les aspects innombrables qu'il a revêtus au cours des âges, les formes essentielles d'une table. Parfois les supports sont des colonnettes, des stèles ou des sarcophages ; parfois, ce sont aussi des tombeaux de martyrs, car l'usage prévalut très tôt de célébrer les Mystères au-dessus des restes mortels des confesseurs de la Foi⁽³¹⁵⁾.

Une nouvelle cloche



M. Ch. Wauthy, fondeur à Sin-le-Noble, exécutera, livrera et posera une nouvelle cloche, l'ancienne ayant été démontée et emportée par les Allemands en 1917, dans les conditions reprises dans la délibération du 15 mai 1930 : M. Ch. Wauthy s'engage à effectuer les travaux de livraison et pose d'une cloche en bronze donnant le « Fa », pesant 880 kilos, ayant 1m.22 de diamètre pour l'église de Provin pour le prix net et à forfait de vingt mille sept cent cinquante francs. Ce prix s'entend pour cloche munie de tous ses accessoires, comprenant : mouton battant, baudrier, roues, cordes, coussinets à billes, etc., mise en place dans le chœur de l'église pour la Cérémonie de la Bénédiction sur tréteaux spéciaux et montée au clocher, ainsi que charpente pour recevoir ladite cloche avec poutres supports de 400 x 450 x 4m.700 en orme, le tout rendu posé. [...] M. Ch. Wauthy s'engage à exécuter et à poser ladite cloche dans toutes les règles de l'art avec la plus grande célérité et avec des matériaux de tout premier choix (198).

Le baptême de cette cloche se déroulera le 3 août 1930. En témoigne cette image pieuse dont le recto porte l'inscription ci-après :



La réception définitive des travaux d'installation de la cloche aura lieu le 3 novembre suivant.

Une horloge

Une ristourne importante ayant été accordée au titre du prêt pour le matériel cultuel de l'église, Monsieur le Maire propose d'en affecter une partie au règlement des sommes restant dues à divers entrepreneurs ayant contribué à la reconstruction de l'église et de régler avec le reste disponible l'installation de l'horloge destinée à ladite église⁽¹⁹⁸⁾. Cette horloge sera installée par M. Jean Baptiste Philippe, fabricant d'horloges monumentales, 38 rue Jeanne d'Arc à Arras, décision prise le 3 juillet 1932 ; la réception définitive aura lieu le 18 décembre 1933⁽²²³⁾. Le passage qui suit est extrait du devis signé par M. Philippe, M. Grard, maire, et les conseillers. Il ne s'agit pas d'une simple liste : l'amour du métier, du travail bien fait transparaît derrière les mots :

[...] Une horloge deux corps de rouages, un pour les aiguilles et un pour la sonnerie, marchant tous les deux une semaine pour un remontage sonnante les heures et la demie sur une cloche de 880 k environ.

Le bâti du mécanisme sera en fonte ainsi que les traverses vernies noires avec filet bronzé. Toutes les roues seront en bronze de première qualité à cinq bras, épaisses sur les dents du dixième environ de leur diamètre respectif. Dentures taillées à la machine. Arbres des roues en acier et pignons taillés. Les pivots rouleront dans des grains en bronze dur. [...]

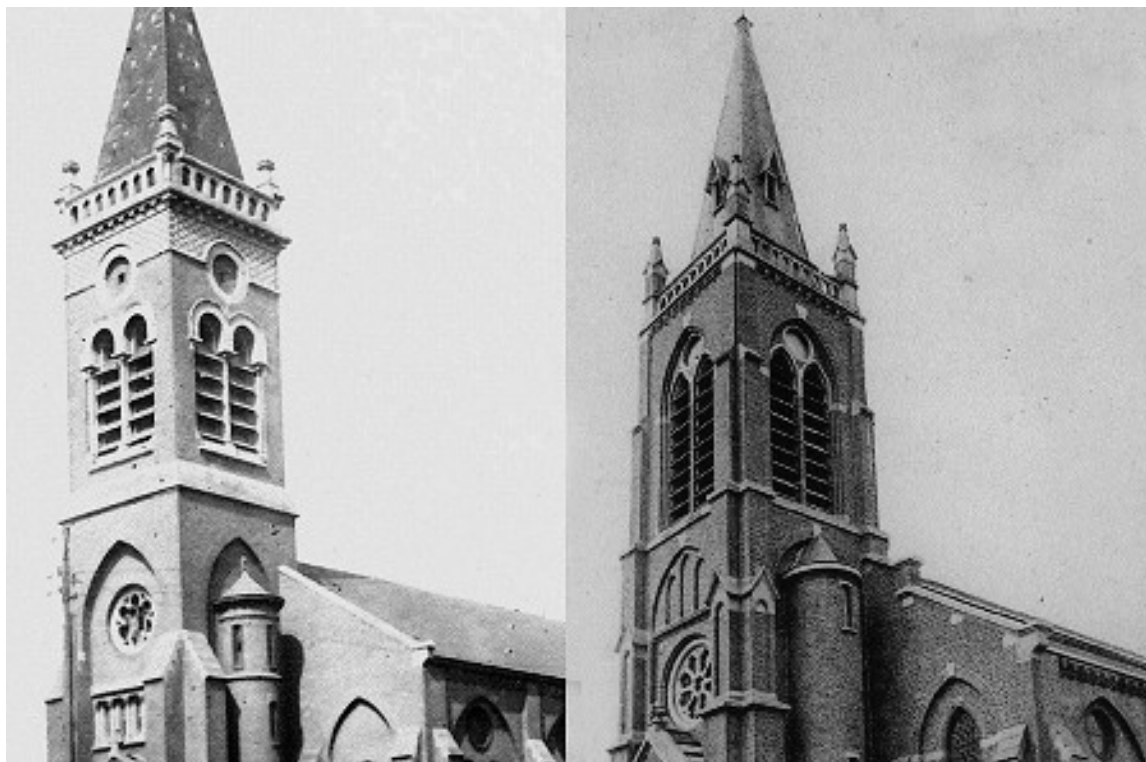
Le mouvement sera muni d'un ressort métallique pour entretenir la marche de l'horloge pendant le remontage du poids moteur. Echappement à chevilles à balancier libre, battant la seconde, avec suspension à doubles lames, balancier à lentille lourde à tige compensatrice en sapin avec vis molletée pour le réglage. Un petit cadran d'émail fixé à l'horloge et indiquant les heures et les minutes permettra très facilement la remise à l'heure des cadrans extérieurs. [...]

Volant de sonnerie à ailes mobiles pour le réglage à volonté de la sonnerie. Levée du marteau faite au moyen de rouleaux en bronze ou d'acier trempé monté sur la deuxième roue. Sonnerie à roue de compte. Toutes les roues seront adoucies, les tiges polies, les levées et arrêts de volant seront polis et moirés. Les pièces à frottement dur susceptibles d'usure seront en acier trempé bleuies. Les tambours d'enroulement seront en acier ou cuivre tourné et poli. Rien ne sera rivé ni à demeure fixe.

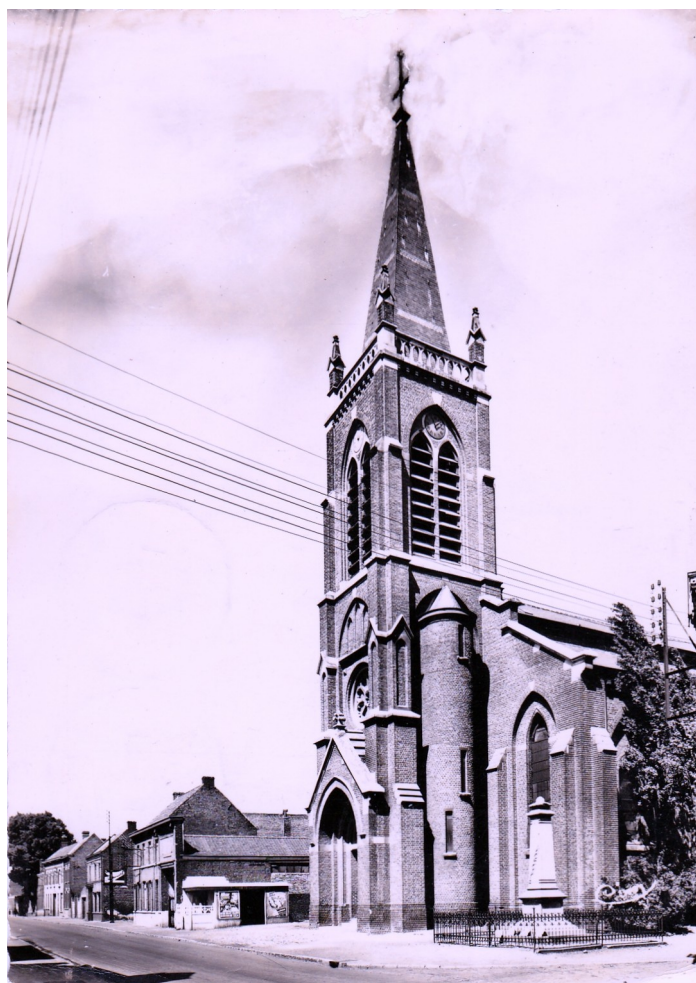
La conclusion est édifiante : *la solidité, les proportions et le fini du travail ne laisseront rien à désirer.*

Inauguration de l'église en 1932

Ainsi que cela avait été souhaité, la reconstruction est faite pratiquement à l'identique : voir ci-après le clocher de l'église détruite en 1918, comparé à celui de l'église inaugurée en 1932 (vues tirées de cartes postales). Vient ensuite une carte représentant l'église en 1959 ; on remarquera le Monument aux Morts à son ancien emplacement ainsi que les toilettes publiques adossées au mur de l'ancienne forge.



La forge (photo aimablement communiquée par Madame Vandercamère)



Une fois de plus !

Une fois de plus, la guerre a ravagé le Nord. Provin n'a pas été exempté des destructions, l'église en a encore pâti. Une grande partie des réparations sera prise en charge par les Dommages de guerre.

En juillet 1950, Sœur Marie-Gabriel déplore l'état de l'église : *Beaucoup de vitraux ont été détruits pas faits de guerre et laissent passer la pluie et la poussière, de plus il pleut dans la sacristie. [...] Le Conseil est d'avis de faire remplacer les vitraux cassés par du verre cathédrale, les verres remplacés seront peints en harmonie avec le sujet saint des vitraux. [Le Conseil] décide en outre de faire établir un devis pour le peinturage du châteauneuf et un devis pour la réparation de la toiture* ⁽²⁵⁰⁾.

Mais en 1953 le Conseil Municipal demande le report de la partie des Dommages de guerre affectée aux vitraux de l'église sur les autres travaux indispensables et prioritaires sur le même édifice : *réfection totale de la toiture, de la plâtrerie endommagée, de la menuiserie abîmée et de l'installation électrique*. Une collecte a été effectuée auprès des paroissiens, un emprunt viendra compléter le montant des dépenses. Les travaux de couverture de l'église seront confiés à M. Henri Demeure, zingueur à Bauvin ; la réparation de la couverture en ardoise sera réalisée par MM. Dal et Caudrelier ; les travaux de plâtrerie seront effectués par M. Willefert, de Bauvin. En avril 1957, M. Segers, architecte, démissionnera et sera remplacé par M. Albert Quiquempois ⁽²⁹⁶⁾.

Le Coq est mort ! Vive le Coq !

Dans le cadre des travaux de rénovation du clocher, le coq a été remplacé le 26 juin 1991 sous les yeux attentifs de l'abbé Ottewaere, du maire M. Maille et de la population.



Peut-être cible d'un soldat allemand, l'ancien coq...

...le nouveau.

L'opération se renouvellera en juin 2017, au cours de la restauration de l'église.



L'ancien coq...

...le nouveau

En présence de M.
Zbierski, maire, et de
l'abbé Akonom



On aperçoit la base du monument aux morts, qui n'a pas encore été déplacé sur le côté du square George Brassens ; il le sera lors de l'inauguration de l'église en juillet 2018.



Ces trois événements se sont déroulés en dehors du cadre fixé pour le présent recueil (1967 – 1967), mais les années 1932, 1991 et 2017 marquent bien des événements importants dans la vie de la paroisse et donc du village.

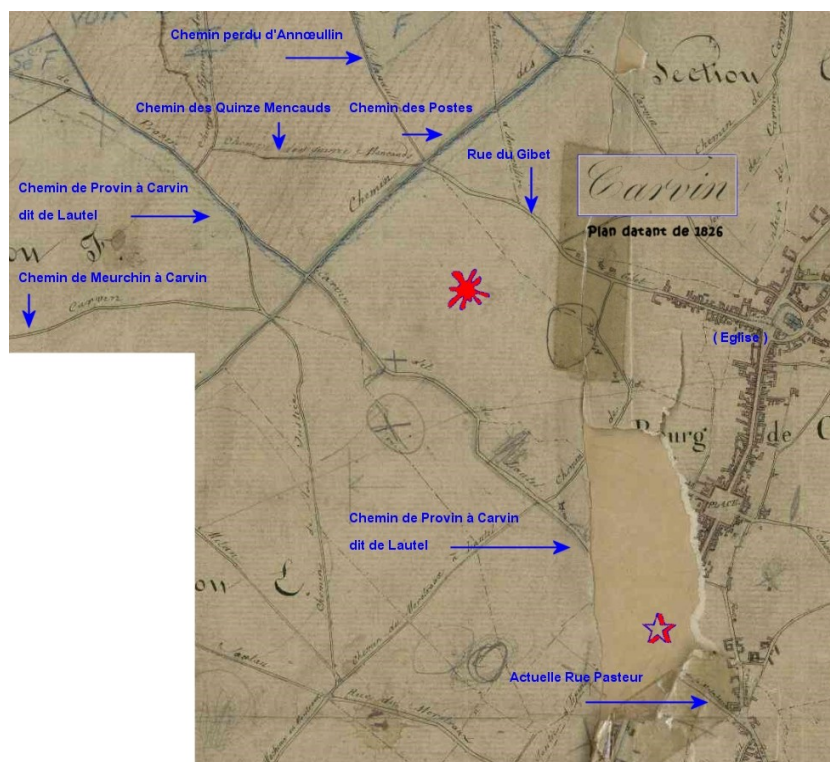
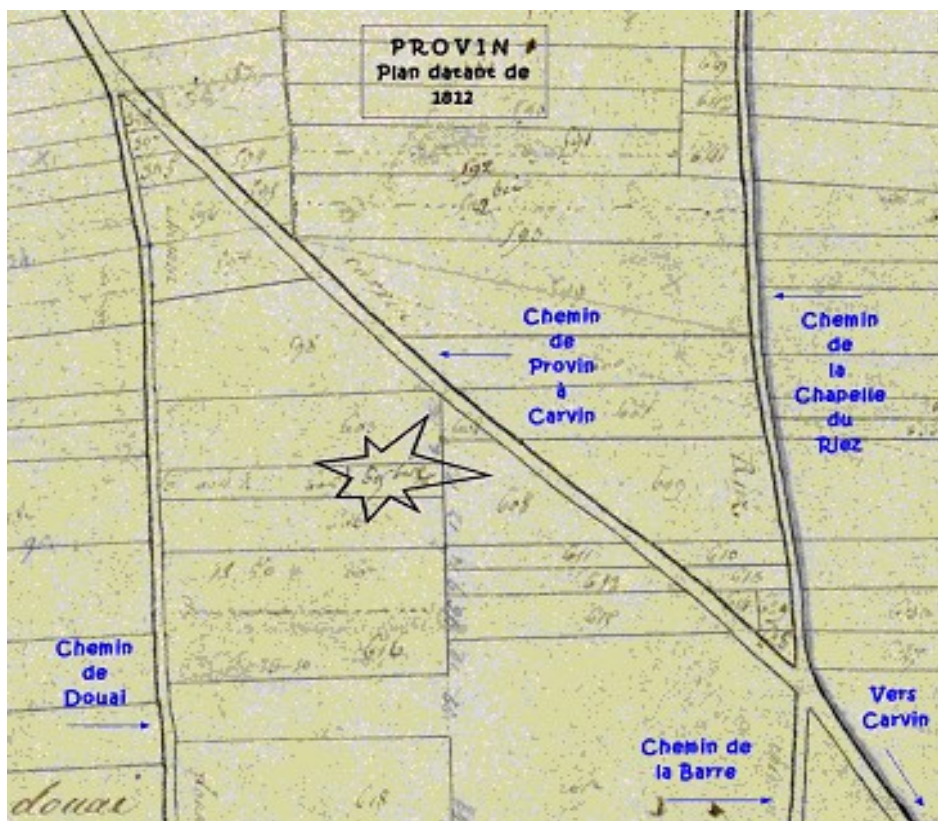
Une curiosité

Sur le plan cadastral de 1812 apparaît une mention manuscrite dont je n'ai trouvé trace sur aucun autre document, celle d'une église (ou peut-être un chapelle ?) située à proximité du « Chemin de Provin à Carvin », à la limite de la commune de Carvin (près du hameau actuel de Magenta, indiquée par un « éclair »). Le plan cadastral de 1826 de la commune de Carvin reprend le « Chemin de Provin à Carvin » sous le nom de « Chemin dit de Lautel » : menait-il vers une église de Carvin ou Epinoy ? L'église Saint-Druon d'Epinoy n'avait été terminée que quelques années plus tôt or il semble que cette appellation avait déjà cours en 1641. Sur les plans cadastraux de 1826, la *section F dite de Lautel* se situe au nord du Chemin des Postes, en direction de Provin. Il faut aussi noter l'absence d'apostrophe, alors que *Hameau d'Epinoy*, par exemple, en comporte bien une.

Mais Henri Couvreur situe à partir d'une carte du Moyen Âge les ruines d'une église juste de l'autre côté du Chemin des Postes, sur le territoire de Carvin, *au lieu dit Carrière de Malbezin*. [...] *selon la coutume de l'époque, le cimetière se situait autour de l'église, elle-même placée au centre de la cité* [le Vieux Carvin]. *L'existence de cette église nous est confirmée par la donation qu'en fit, en 994, le Comte Arnoul de Valenciennes à l'abbaye Saint-Pierre de Gand* ⁽²⁵²⁾. La Carrière Malbezin, ancienne carrière de craie située Route de Meurchin, en prolongement de la Rue Emile Zola, face au complexe sportif, est à présent un parc protégé propice aux promenades (indiquée approximativement par une « tache » rouge).

Par ailleurs l'association *Carvin Patrimoines*, dans un article publié dans le magazine municipal *Carvin la nouvelle* n°182 en avril 2011, signale la découverte d'une ancienne chapelle (souterraine) à l'angle des rues Edouard Plachez et de la Gare (marquée par une « étoile »). La Rue de la Gare étant le nom actuel de l'ancien *Chemin de Lautel*...

Ci-après les deux plans concernés, avec, pour Carvin, une partie importante malheureusement disparue. Nous pouvons supposer que l'inscription au crayon « église » sur le plan de Provin, est due à une recherche et peut-être à une erreur de positionnement.



Nul ne peut nier l'importance de la présence des Sœurs dans notre village pendant de nombreuses années.

Le 8 septembre 1860, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fondation d'une Communauté de l'Ordre des Franciscaines à Provin, dans une maison donnée par M. Thobois.

En 1921, Louise Demange, originaire de Metz, découvre le Nord de la France. Elle est profondément touchée par la pauvreté spirituelle et matérielle des faubourgs et des villages de cette région. C'est cette prise de conscience qui est à l'origine de la mission des Dominicaines des Saints Anges. En 1922, la première communauté est fondée à Lille. La Congrégation est née. Le tournant de la communauté naissante est la rencontre avec l'Ordre dominicain. Dès la fondation de la Congrégation, nous sommes envoyées en petites communautés fraternelles dans le monde urbain et rural, de préférence là où existent des zones de pauvreté humaine, matérielle ou religieuse. Le type de présence est simple, en proximité avec les gens, partageant leurs conditions de vie (Texte reproduit avec l'autorisation de Sœur Michelle Fovet, Prieure Générale des Dominicaines des Saints Anges).

C'est ainsi qu'à Provin, avant que des infirmières libérales ne s'y installent, Sœur Marie-Gabrielle et Sœur Anne-Marie, religieuses dominicaines des Saints Anges, dispensaient les soins nécessaires aux malades ou blessés provinois. Elles assuraient bien entendu le catéchisme, parfois le matin avant la classe, parfois le jeudi. Elles étaient également présentes au patronage ou à la kermesse pour occuper les enfants. Sœur Marie-Gabrielle avait suivi sa vocation dès 1928 et Sœur Anne-Marie dès 1948. Toutes deux prirent leur retraite en mai 1996, se retirant à Saint-Saulve, où Sœur Marie-Gabrielle décéda le 23 novembre 2001 et Sœur Anne-Marie le 26 janvier 2009.



Sœur Anne-Marie

Lors de la cérémonie d'adieu,
le dimanche 26 mai 1996 (à droite)



Les délibérations du Conseil Municipal rendent souvent compte d'un problème récurrent, ainsi le 10 mai 1838 : *La construction de la chapelle du calvaire a nécessité une dépense au-delà des prévisions* (94). Le dépassement des devis et des crédits alloués est un tracas majeur de toutes les époques !

Le calvaire et la croix ont été rénovés en 2005, avec, pour une partie des frais, une subvention du Conseil Général. *La cérémonie s'est déroulée sous un très beau soleil le 18 septembre, en présence de Monsieur le Maire, du Conseil Municipal, des diverses personnalités Civiles et Ecclésiastiques, ainsi que de nombreux Provinois*, lit-on dans le Bulletin Municipal annuel de 2006.



Le 18 septembre 2005

Ernest Lotthé (315), devant les calvaires « modernes », regrettait en 1942 leur aspect dépouillé, qu'il jugeait bien triste :

La plupart de nos calvaires se présentaient autrefois devant un paysage imaginaire de Jérusalem. La peinture n'était pas toujours excellente, mais elle situait bien la scène. Marie et Jean, conformément au récit de l'Évangile, priaient de chaque côté de la croix, et Madeleine pleurait à ses pieds. Maintenant nos Christs demeurent seuls. Seuls, à l'abside ou au flanc des églises. Seuls, dans la campagne. Serions-nous donc devenus plus mauvais que les bourreaux qui laissèrent s'approcher de la croix la Mère et les amis de Jésus ? Replaçons auprès du Christ ses compagnons fidèles ! La beauté aussi bien que la piété y gagneraient (315).

Consultons à nouveau l'ouvrage d'Ernest Lotthé, qui, traitant des églises de la châtellenie de Lille, mais malheureusement pas de celle qui importe ici, retrace à grands traits l'évolution de l'image du Christ en croix.

La représentation du Sauveur en croix ne fut admise qu'assez tard dans l'Église. À l'heure où les premiers chrétiens persécutés étaient obligés de se cacher pour célébrer les saints Mystères, l'idée ne leur serait pas venue de choisir une image aussi caractéristique. Ils préféraient des emblèmes obscurs, des monogrammes : le poisson dont le nom grec $\text{ix}\theta\upsilon\varsigma$ était composé des initiales : Jésus Christ Fils de Dieu Sauveur ; l'Agneau ; le trident ; la croix en forme de tau (T). Au reste ils auraient été accusés d'idolâtrie s'ils*

avaient vénéré l'image d'un crucifié. La victoire de Constantin*, en 312, mit, avec le Labarum*, la croix à l'honneur. Celle-ci devint le symbole du triomphe du christianisme, et les fidèles l'utilisèrent souvent pour exprimer leur foi. Mais elle ne fut vraiment l'évocation de la Passion de Jésus qu'au 6^e siècle, quand furent apportés d'Orient des dessins représentant le Sauveur en croix. Ceux-ci suscitèrent étonnement et même scandale. Nombreux furent les fidèles qui se refusèrent à les accepter. Une lutte s'engagea entre chrétiens à leur sujet, à ce point qu'en 787 le Concile de Nicée se vit contraint de condamner les Iconoclastes qui rejetaient le culte des images. Il n'en reste pas moins que des siècles se passeront avant que soit admise sans réticence la représentation de Jésus mourant pour notre salut (315).

Saint Martin

Les églises de Provin semblent avoir toujours été dédiées à Saint Martin. Il sera difficile de trouver une preuve écrite de cette affirmation, mais l'on peut sans doute se fier à l'avis d'Albert Lecoy de La Marche en 1895 : *Dans aucun pays son nom n'a été attribué à une aussi grande quantité d'églises et de villages que dans le diocèse d'Arras. [...] En Flandre, les traces sont moins accusées, bien que le nombre des églises de Saint-Martin soit encore considérable. Un village dépendant autrefois des châtelains de Lille, Phalempin, passe pour avoir été converti au christianisme par la parole de notre saint missionnaire. Si la chose était démontrée, les plus anciennes paroisses* d'alentour seraient en droit de revendiquer la même origine, car il serait bien invraisemblable qu'il fût venu jusque dans ces parages pour prêcher aux habitants d'une seule bourgade* (189).



Le passage de Saint Martin par Arras, dit encore Albert Lecoy de La Marche, est attesté par un antique chemin de Saint-Martin traversant Vaulx-Vraucourt, Croisilles, Saint-Martin-sur-Cojeul, Neuville-Vitasse, Beaurains, Dainville, Agnez-lez-Duisans, Habarcq, etc. De plus toutes ces paroisses sont encore placées sous le patronage de l'évêque de Tours si bien que l'auteur admet volontiers que l'absence de témoignages écrits n'est pas ici, par exception, un argument négatif sérieux. Le passage du

saint par Arras est donc quasi certain, celui par le Carembault, pour les mêmes raisons, l'est aussi, fort probablement. Voici donc les raisons du nom donné à notre église lors de sa consécration. Quand cette consécration eut-elle lieu ? À quelle date, avant 967, la première église fut-elle construite ?

Nous ne pouvons qu'être sous le charme d'un texte écrit en 1638 (109), dont le titre est explicite, à la manière des titres de l'époque, parfois surchargés et affectés : *Histoire des Saints de la province de Lille, Douay, Orchies, avec la naissance, progrès, lustre de la religion catholique en ces chastellenies*. Un chapitre y est consacré à S. Martin, evesque de Tours, apostre d'Hennin, Carvin, Aveulin, Vitry, Chiery, Harne, Noiel, &c. et de l'église paroiss. De S. Amand. Provin figure dans cet « etc », de même que nombreuses paroisses dans les alentours. La mission de Saint Martin au terroir de Lille débuta environ l'an 383 : *Saint Martin, du haut de sa charité éminente regarda le Païs-bas, qui panchoit au libertinage [...] & accourut deux fois pour appuier la nouvelle génération & l'instruire en la vraye foy. [...] Il prit la route de la Flandre & vint à Cysoin, place très ancienne. [...] Le Glorieux Apostre a arrosé ce terroir de ses sueurs Apostoliques &, renversant les temples des idoles & baptisant les Payens, il y a basti plusieurs églises au vray Dieu*.

Mais, les évangélistes le savent bien, la conversion s'opère plus rapidement s'ils réalisent un miracle ; celui-ci se produisit non loin de Wavrin (un autre auteur, le Chanoine Narcisse Cruchet, en 1885, parle plutôt d'Autun en Bourgogne) ; Saint Martin réussit à détourner un arbre qui était censé l'écraser en tombant, abattu par des païens qui mettaient ses préceptes en doute et avaient décidé *qu'il falloir perdre un arbre pour rompre la teste à un ennemy capital*. [...] *Ce miracle ouvrit les yeux aux plus rebelles à la lumière du ciel. Ce fut alors une douce violence que de briser les idoles, connoître la vérité, abandonner les vices & embrasser les vertus de la Religion Chrétienne*.

Son disciple Sulpice précise que la Province où le pin est tombé *fut aussitôt après remplie d'Eglises & de Monastères*. *Si quelqu'un ne peut concevoir qu'il y eut des Abbayes fondées en ce temps à Phalempin & aux lieux circonvoysins*, que les Vandales, les Francs, les Huns auroient ruinées au siècle suivant : au moins il doit croire que S. Martin y a dressé les églises, qui le reconnoissent pour Patron iusqu'à présent, toutes aux environs de Phalempin, [...] grand tesmoignage d'une dévotion enracinée dans les ames dès qu'elles ont reçu la foy* (109).

L'auteur conclut en résumant la légende qui entoure le saint : *Le Saint estoit si signalé en miracles & prodiges, qu'il sembloit que Dieu l'eust fait Seigneur de toutes les créatures, avec tout pouvoir sur les diables, sur les cieux, sur les élémens, sur les malades, sur la mort mesme & tous les animaux, & que par son intention seule, par l'huyle qu'il bénissoit, par les næuds de sa haire, par les cendres de son tombeau, par le seul nom de Martin, Dieu fit plusieurs miracles durant sa vie & après sa mort pour le rendre plus Glorieux par tout le monde. Ne mérite-t-il pas le nom d'Apostre de la Flandre Gallicane et d'Arthois ?* (109)

Les représentations de Saint Martin partageant son manteau sont nombreuses : vitraux, peintures, sculptures, bas-reliefs... aussi est-il étonnant qu'aucune œuvre d'art (à l'exception d'une statue « en pied ») ne puisse être admirée à Provin. Il est juste que les œuvres exposées à Amiens soient mises en avant, puisque c'est bien à Amiens que le fait qui lui valut cette renommée s'est déroulé. La première photographie est celle du tympan de l'église Saint-Martin d'Amiens (quartier Henriville).



La suivante représente la même scène et figure sur la façade du Palais de Justice d'Amiens, à l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Martin aux Jumeaux (1073) et l'on pouvait lire l'inscription : *Chy Saint Martin divisa sen mantel en l'an trois chent, ajoutez trente sept.*



La troisième est celle d'une œuvre plus récente, visible dans la cathédrale d'Amiens. Le vitrail quant à lui est visible dans l'église Saint-Martin, à Saint-Trond. Page suivante, ce sont deux autres représentations du saint dans la même église (© OpenChurches, Belgique).







Une observation quelque peu attentive de la façade de l'église révélera une indication importante. Il existe de nombreux repères d'indication d'altitude dans toutes les villes ; l'un d'entre eux a été scellé à gauche du portail d'entrée :



Le nivellement contribue à établir le relief du sol et à la détermination des altitudes. Un repère de nivellement est un objet, généralement métallique, dont on détermine l'altitude avec une précision millimétrique, lit-on sur le site de l'Institut Géographique National. L'altitude des repères de nivellement est complétée d'une date d'observation car les mouvements de terrain (en particulier en zones minières) et les travaux de génie civil peuvent parfois entraîner de sensibles variations dans le temps. Les repères sont posés sur les supports les plus stables et durables possibles, la mesure du niveau étant déterminée à partir du haut de la pastille portant les indications. La fiche signalétique de ce repère le place à 0,51 m du bord gauche du pilier et à 1,00 m au-dessus du trottoir. Le trottoir de quelle année ? Le repère a été vu en place en 2001, des travaux ont été réalisés depuis.

Depuis la fin des années 1980 l'altitude notée sur les repères est arrondie au mètre et la date n'est plus indiquée. La fiche IGN de notre repère (matricule D.N.K3-302) précise la date de dernière détermination de niveau : 1991 et une altitude de 26,691 m. Les lettres Dd permettent de le situer géographiquement ; il semblerait qu'en 1969, lors de remise en état du réseau, ce matricule soit devenu Dn (changement de zone). Avec le nouveau mode de calcul, Dunkerque s'est vu « remonter » de 0,60 m et l'église de Provin de 0,62 m...

Les réseaux de nivellement français comptent plus de 400 000 repères, obtenus après avoir mesuré les différences de niveaux, le plus souvent de manière classique, c'est-à-dire à l'aide d'une lunette, à pied ou en véhicule. Actuellement 50 000 repères sont maintenus à jour grâce aux systèmes satellitaires (GPS, Galileo), bien que la précision obtenue ne soit que de l'ordre du centimètre, alors qu'elle est millimétrique pour les nivelées classiques.



Le premier réseau de nivellement a été mis en place par Paul Adrien Bourdalouë de 1857 à 1864, poursuivi par les travaux de Charles Lallemant à partir des années 1880 et la norme NGF/IGN69 a été établie par l'Institut de l'information géographique et forestière sur le territoire continental.



Carte repère de nivellement. Cette carte donne les différentes altitudes relevées à Provençay en 1991.

Repère n°	Lieu	Altitude
300	Magenta	30,391 m
301	Carrefour Chemin de Pont-à-Vendin / ancienne voie ferrée	31,564 m
33	Gare	26,52 m
302	Église	26,691 m
303	Mairie	26,314 m
304	82 Rue Nationale	26,673 m

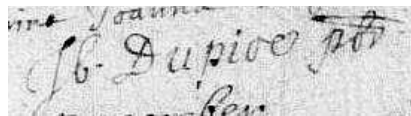
Les prêtres de Provin

Le périmètre de la paroisse et celui de la commune ayant chez nos aïeux tendance à coïncider, l'importance du curé de la paroisse n'étant plus à démontrer, il est nécessaire de recenser les noms des « pasteurs » qui ont eu à travers les siècles « charge des âmes provinoises » Un certain nombre de données proviennent du travail de Mme C. Pique, M. Arnoult et M. L. Bottin, d'autres de l'ouvrage *Extraits des registres [...] de l'ancien diocèse de Tournai* répertorié dans le site « Lille Châtellenie » et d'autres renseignements encore figurent dans divers ouvrages, dont le numéro de référence est indiqué entre parenthèses.

Lorsque Bauvin et Provin ne forment qu'une seule paroisse

en 1498	Jacques Du Fresnoy ⁽¹²⁷⁾
jusque 1591	Alexandre Doremieux
à partir de 1591	Antoine Major
jusque 1596	Jean Mapoul
de 1596 à 1599	Isaac Lambert
de 1599 à 1605	Philippe De Cambray
à partir de 1605	Charles Leduc
jusque 1623	Antoine Desrousseaux
	1616-1617 : <i>Philippe Leclercq, prévôt* de Berclau, rend compte à l'abbé* Philippe de Gaverel de l'abbaye Saint-Vaast, des droits seigneuriaux perçus sur Antoine Desrousseaux, curé* de Bauvin et Provin, pour achat d'un manoir* séant à Bauvin sur le fief de Saint-Martin (20 livres) (126).</i>
de 1623 à 1627	Michel Longuepée
de 1627 à 1642	Jean Baptiste Le Merchies ou Lemerancier ou Merchier, <i>pasteur* de Bauvin-Provin</i> qui adressera une <i>requête</i> à Saint-Vaast [en] 1628 pour obtenir des ornements et du linge d'autel ⁽¹²⁶⁾ .
de 1642 à 1647	Jean Guilleman
à partir de 1647	Jean Lottin. <i>L'Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai</i> ⁽¹²⁷⁾ lui donne le prénom de Yves.

de 1661 à 1664	Jean Frizon
de 1664 à 1672	Robert Dufour
de 1672 à 1676	Amand Descarnières
de 1676 à 1679	Nicaise Georges
de 1679 à 1694	En 1679, un certain J. B. Dupire signe les actes de baptême. C'est ce nom qui est repris par l' <i>Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai</i> ⁽¹²⁷⁾ , pour les années 1679 – 1694.

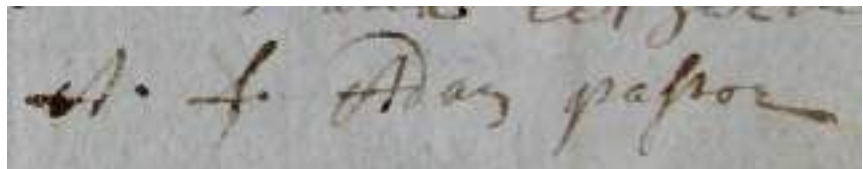


de 1680 à 1711	Jean Baptiste Picquet
----------------	-----------------------

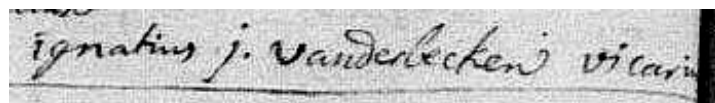
Si l'on se fie à l'*Inventaire des Archives Ecclésiastiques*, il y aura en 1685 *procès entre l'Abbaye et Me Doresmieulx, curé* de Bauvin-Provin, au sujet de sa portion congrue*. En 1687, un accord interviendra *entre l'Abbaye et Me Picquet, curé* de Bauvin réglant le payement de cette portion* ⁽¹²⁶⁾.

de 1711 à 1728	Antoine François Adam.
----------------	------------------------

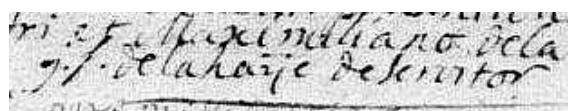
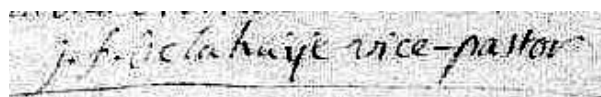
L'*Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai* ⁽¹²⁷⁾ donne les années 1718 – 1728 mais l'*Inventaire des Archives Ecclésiastiques* précise : *Quittances [1705-1723] des sommes payées par Adam, curé* du lieu, pour missel, chasubles, devantures d'autel, etc.* ⁽¹²⁶⁾.



En 1725, I. J. Vanderbecken est vicaire*.



La même année, J. F. Delahaye est vicaire* et en 1727 il signe en tant que « vice pasteur* ».

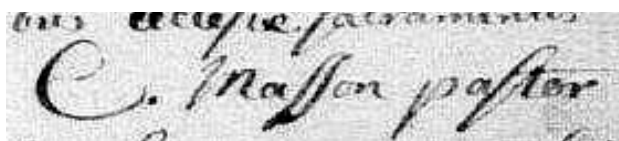
Provin devient une paroisse à part entière

L'Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai (127) précise :
Patron : Saint Martin ; dédicace, le dimanche après le 16 septembre.

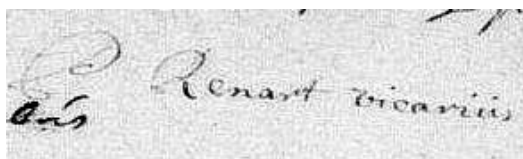
de 1728 à 1745

Charles Masson, nommé à cette cure le 20 avril 1728.

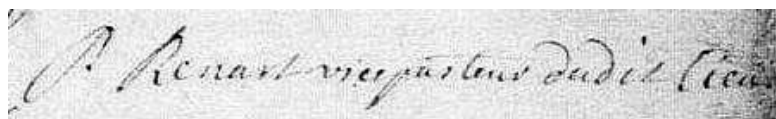
M. Charles Masson, qui, après avoir été pasteur de Provin et Bauvin, fut élu directeur de cet hôpital [l'hospice Gantois de Lille] au mois de juillet 1744 ; il est décédé le 12 de juillet 1753, à 6 heures du matin, et fut enterré en cet hôpital deux jours ensuivant (119).*

A close-up of a handwritten signature in cursive script that reads "C. Masson pasteur". The ink is dark on a light-colored paper.

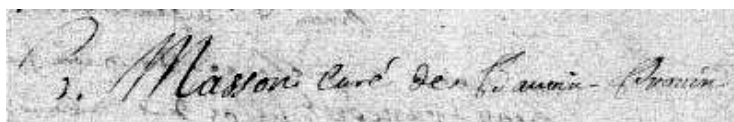
P. Renart est vicaire* en 1729 ...

A close-up of a handwritten signature in cursive script that reads "P. Renart vicarius". The ink is dark on a light-colored paper.

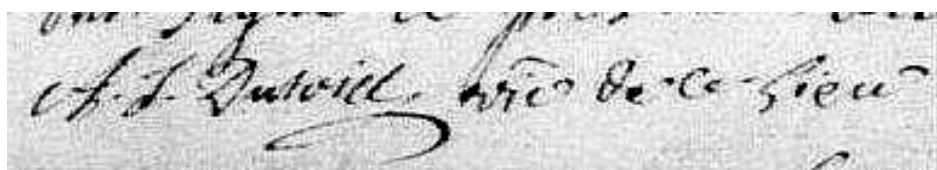
... et vice pasteur* en 1737 :

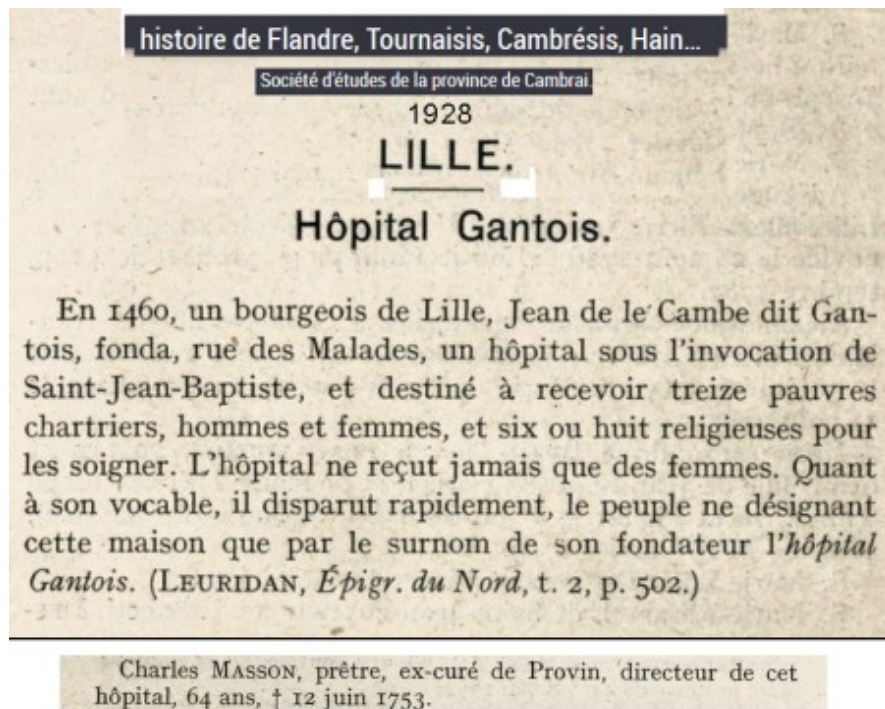
A close-up of a handwritten signature in cursive script that reads "P. Renart vice pasteur dudit lieu". The ink is dark on a light-colored paper.

En 1737, C. Masson signe « curé* de Bauvin-Provin », alors que les deux paroisses sont distinctes.

A close-up of a handwritten signature in cursive script that reads "C. Masson curé de Bauvin-Provin". The ink is dark on a light-colored paper.

En 1745, A. J. Dutoit est vicaire* de Provin.

A close-up of a handwritten signature in cursive script that reads "A. J. Dutoit vicaire de ce lieu". The ink is dark on a light-colored paper.



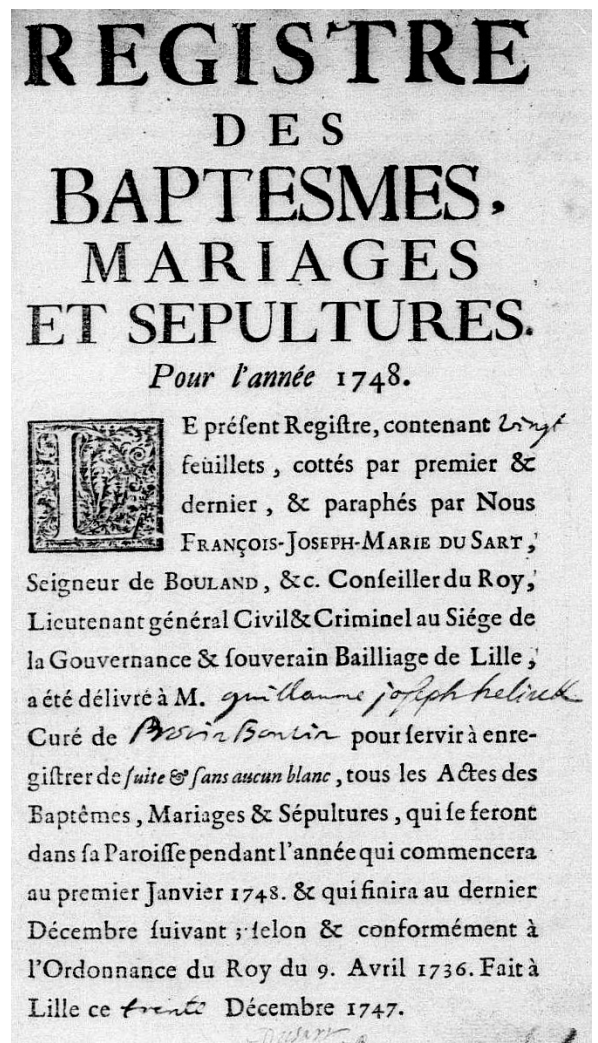
En 1745 C. F. J. Adam est desservant*.

C. F. J. Adam de Provins

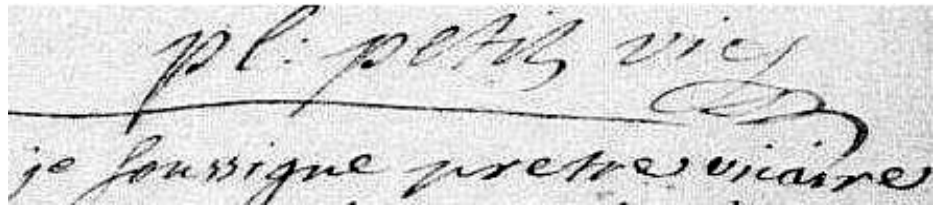
de 1745 à 1791

Guillaume Joseph Hellincq

G. Hellincq curé
de Provin et de Provin

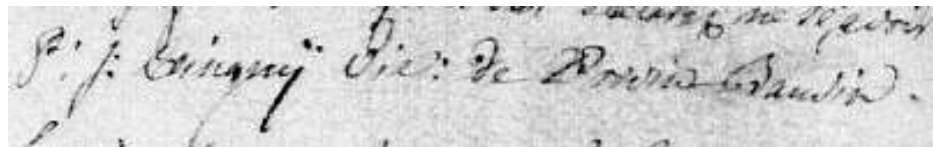


En 1746, Pierre Louis Petit était vicaire* de Provin et Bauvin.



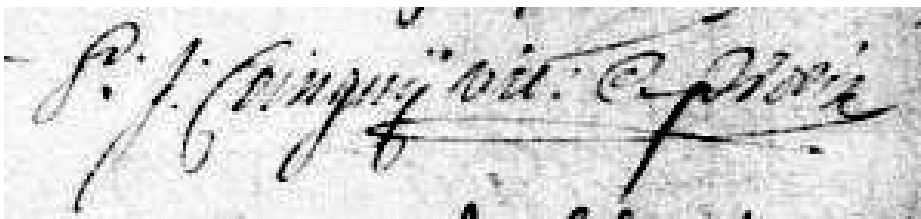
pl: petit vic
je Pourvigne prestre vicaire

En 1749, P. J. Coingny était vicaire* à Bauvin et à Provin ...



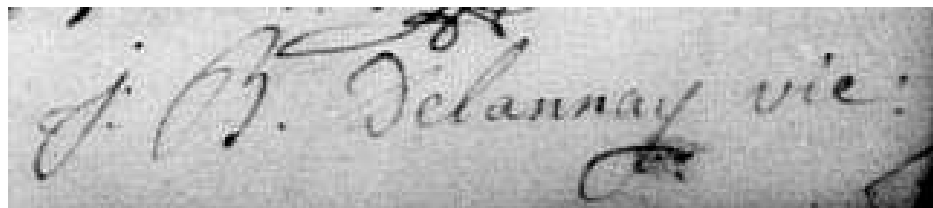
P. J. Coingny vic: de Provis Bauvin.

... et en 1754, vicaire* à Provin uniquement. En 1753, Jean Philippe Hochin était coùtre, principalement chargé de garder l'église pendant la nuit. [Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai, 1900-1901]



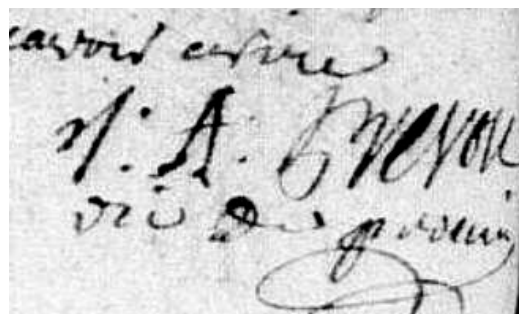
P. J. Coingny vic: de Provis

En 1757, J. B. Delannoy est vicaire*.



J. B. Delannoy vic:

En 1769, A.J. Trevor est à son tour vicaire* de Provin.



vic: de Provis
M. A. Trevor

En 1771, M. Delengre serait curé* de Provin, comme semble l'indiquer ce document, mais petit à petit le nom va se transformer, l'orthographe s'ajuster à la prononciation, jusqu'à se rapprocher de *Hellincq*.

Pour l'Année 1771.

LE présent Registre contenant *seize* feuillets, côtés par premier & dernier, & paraphés par Nous, *CHARLES - JOSEPH DUQUESNE*, Conseiller du Roi au Siège de la Gouvernance & souverain Bailliage de Lille, Commissaire dénommé par Messire *FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE DUSART*, Écuyer, Seigneur de Bouland, &c. Conseiller du Roi, Lieutenant général, civil & criminel audit Siège, a été délivré à M. *Delengre* Curé de *provin* pour servir à enregistrer, de suite & sans aucun blanc, tous les actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures qui se feront dans la Paroisse pendant l'année qui commencera au premier Janvier 1771, & qui finira au dernier Décembre suivant, selon & conformément à l'Ordonnance du Roi du 9 Avril 1736.

Fait à Lille ce 22 Décembre 1770. *Duquesne*

1772

délivré à M. *Delengre*
Curé de *provin*

1773

délivré à M. *Delengre*
Curé de *Provin* pour servir

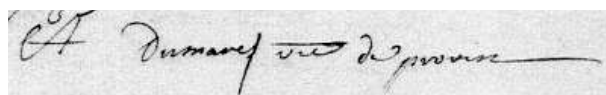
1774

délivré à M. *Guillaumes Delengre*
Curé de *Provin* pour servir à enr

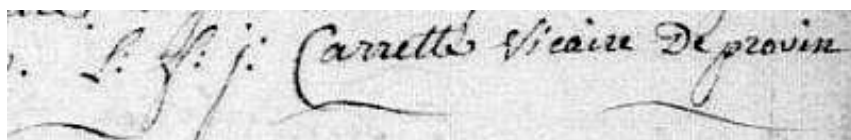
1775

délivré à M. *Hellincque*
Curé de *Provin*

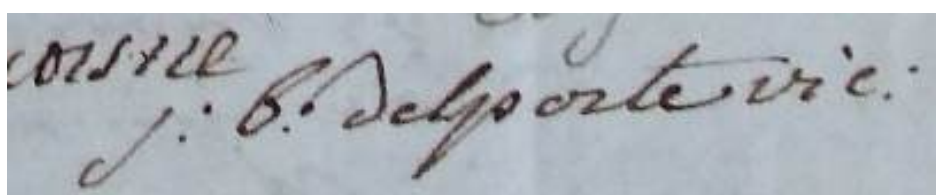
En 1771 A. Dumarez est vicaire* de Provin.

A handwritten signature in cursive script that reads "A. Dumarez vicaire de Provin".

En 1777, L. F. J. Carrette est vicaire*.

A handwritten signature in cursive script that reads "L. F. J. Carrette vicaire de Provin".

En 1780, J. B. Delporte est vicaire*.

A handwritten signature in cursive script that reads "J. B. Delporte vic.". The word "conseil" is partially visible on the left.

Antoine Joseph Bossu sera vicaire* de Provin de 1781 à 1789.

A handwritten signature in cursive script that reads "A. J. Bossu vic.". There is a large ink blot at the top left.

Et en 1790 ce sera le vicaire* Jombart.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jombart vicaire par commission". Below the signature, there are several large, stylized flourishes.

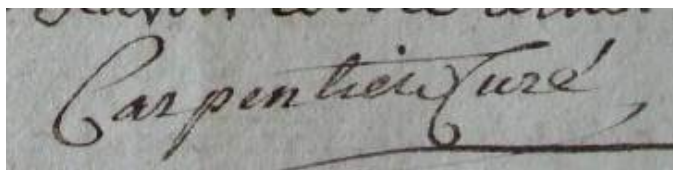
1789

Alors que Bauvin dépend du diocèse de Tournai, ainsi qu'Annœullin, Provin dépend du diocèse d'Ypres (127).

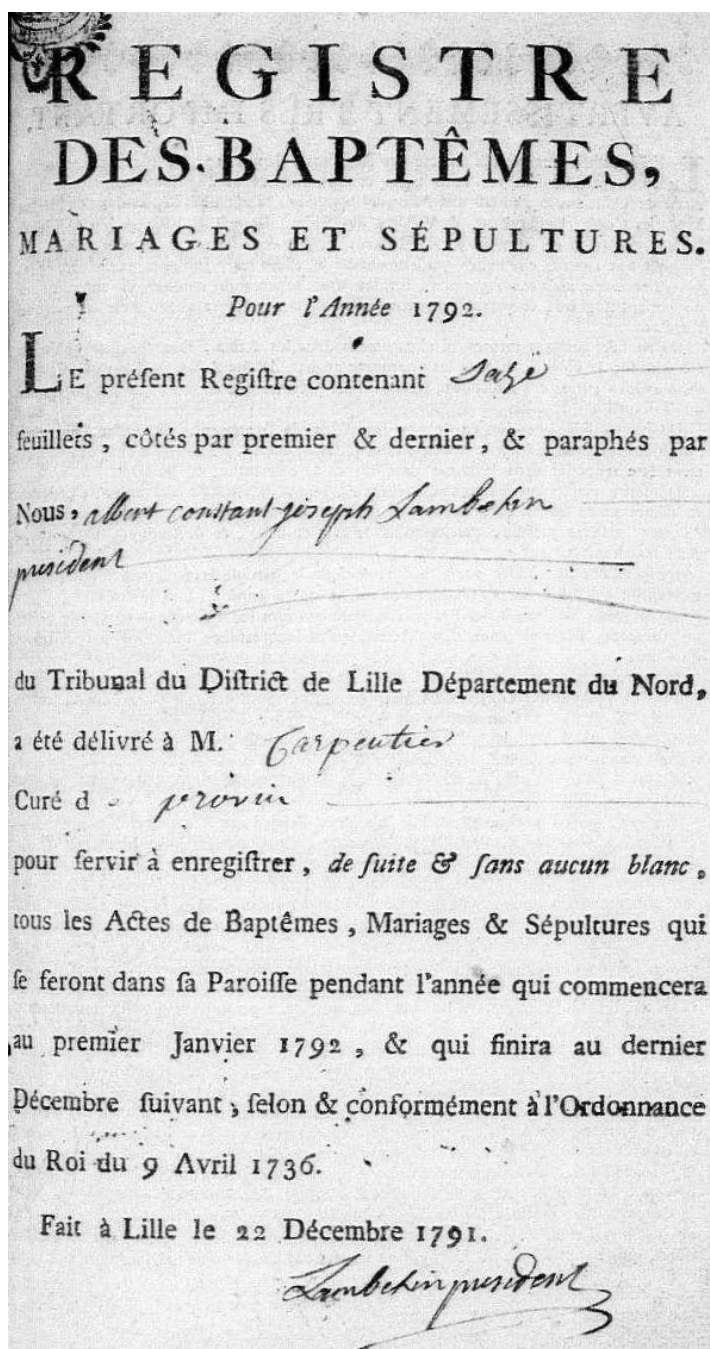
de 1791 à 1802

G. J. Hellincq aurait été enlevé par les révolutionnaires en 1790 ou 1791 (65).

M. Carpentier est nommé curé* à partir de 1792.



Il était prêtre constitutionnel*, c'est-à-dire nommé par l'État révolutionnaire en 1791 (65). Le nom de Carpentier est ignoré par l'*Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai* (127). Mais dans la rubrique traitant de Bauvin il est précisé : *Carpentier, constitutionnel* – Sailly, missionnaire – J. B. Caste, 1802.*



Le précédent extrait de registre, encore tenu par le curé* de la paroisse*, est le dernier libellé *Baptêmes, mariages et sépultures* ; dès l'année suivante les registres porteront les mentions *Naissances, Mariages, Décès* et seront tenus par un officier d'état civil. Le premier officier d'état civil, qui signera sur la même page que M. Carpentier, sera M. Thobois, enregistrant ainsi le décès de Jean Baptiste Joseph Fourmaux le 24 décembre 1792.

L'abbé* Théodore Leuridan s'est penché sur le sort des prêtres de la Flandre wallonne pendant la Révolution Française (172).

La sécularisation de l'Église catholique et son absorption dans l'État, écrit-il, sont commencées dès la nuit du 4 août 1789, par l'Assemblée Constituante. Au mépris du droit de la propriété, au mépris des droits les plus sacrés de la conscience, la spoliation du clergé est décrétée, promulguée, exécutée sans retard dans notre région comme partout ailleurs.*

En 1790 sera mise en œuvre la constitution civile du clergé puis le serment constitutionnel*, que prêtera M. Carpentier pour ce qui nous concerne, serment *refusé énergiquement par la plus grande et la plus saine partie de notre clergé.*

La population sera dès lors confrontée à deux clergés : le clergé constitutionnel* nommé par l'état et le clergé réfractaire, *demeuré inébranlable dans sa foi, dans sa mission, indissolublement attaché au Siège Apostolique, malgré les sollicitations et les menaces, malgré l'orage qui gronde et ne doit pas tarder à éclater.*

La persécution commence. L'assemblée législative décrète, entre autres choses, la clôture des églises et oratoires qui seront déclarés n'être pas nécessaires au culte subventionné par l'État, et en interdit rigoureusement l'usage aux prêtres non assermentés. Aussitôt de nombreuses dénonciations surgissent de toutes parts ; on exerce, sans trêve ni merci, les plus violentes poursuites contre les prêtres réfractaires. De nombreux prêtres réfractaires doivent s'exiler ; certains sont emprisonnés voire exécutés. Beaucoup se cachent pour exercer, accueillis chez des particuliers pour y célébrer des offices.

L'opposition à une église gérée par l'état s'est organisée, mais aussi la répression et la dénonciation, comme en témoignent ces lignes extraites du même ouvrage : *Dans ces trois paroisses [Annœullin, Provin et Wavrin] le culte caché s'exerçait avec succès. Le 9 avril 1795, l'agent national de Meurchin informait en effet celui de Béthune que « la majeure partie des habitants de sa commune se rendait aux attroupements clandestins qui se faisaient à Annœullin, Provin et Wavrin, district de Lille, où des prêtres, venus d'Empire, réunissaient cinq à six mille hommes et faisaient prêter serment à tous ceux qui se rendaient auprès d'eux de cesser toute relation avec les prêtres constitutionnels* », [...] ce nouveau clergé recruté parmi les moines défroqués, le rebut des couvents et les prêtres qui donnaient dans les idées révolutionnaires avec plus ou moins de scandale (172).*

Adhémar Esmein précisera en 1908, dans son *Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814* : *La Constitution civile du clergé était le contraire de la séparation de l'Église et de l'État. C'était une Église d'État que l'Assemblée constituante* avait créée et plus profondément incorporée à l'État que ne l'était l'ancienne. Il était cependant interdit aux prêtres d'obéir à une autorité dépendant d'une puissance étrangère ; Ainsi il pouvait bien exister en France des prêtres autres que ceux admis par la Constitution civile, mais il ne pouvait y avoir que des évêques constitutionnels* (184).*

Par le décret du 16 août 1791, l'Assemblée Nationale, *ouï le rapport qui lui a été fait par son comité ecclésiastique, tenant compte de l'arrêté du directoire du département du Nord du 18 juin dernier, sur l'avis du directoire du district de Lille, du 7 mai précédent, concernant la circonscription des paroisses de ce district, et de l'avis de l'évêque, du 22 juin, décrète : les paroisses du district de Lille, hors la ville, chef-lieu du territoire, sont au nombre de soixante-quinze, ainsi qu'il suit ... [Dans cette liste, retenons :] Anneulin, qui aura ProvinS [la faute d'orthographe est d'origine...] pour succursale, laquelle comprendra Bauvin dans son territoire (186).*

Les évènements liés à la période révolutionnaires ont été rapidement repris en 1930 par la Société d'Études de la Province de Cambrai dans son Bulletin XXX.

Provin. — 6 févr. 1791. — « Je déclare que je me propose de prêter le serment civique, non purement et simplement, mais avec les additions qu'exigent ma conscience et ma religion. » J.-B. Jombart, vic. de Provin. Le curé de Provin-Bauvin, Guillaume Hellincq, refuse.

26 nov. 1791. — Installé J.-B. Carpentier, ci-devant père Guislain, récollet de Vitry-le-François, curé intrus de Vaudricourt, district de Béthune, comme curé de Beauvin-Provin.

1 mess. III. — Pierre-Fr. Sailly, natif de Blandain, fait sa déclaration pour Provin-Beauvin.

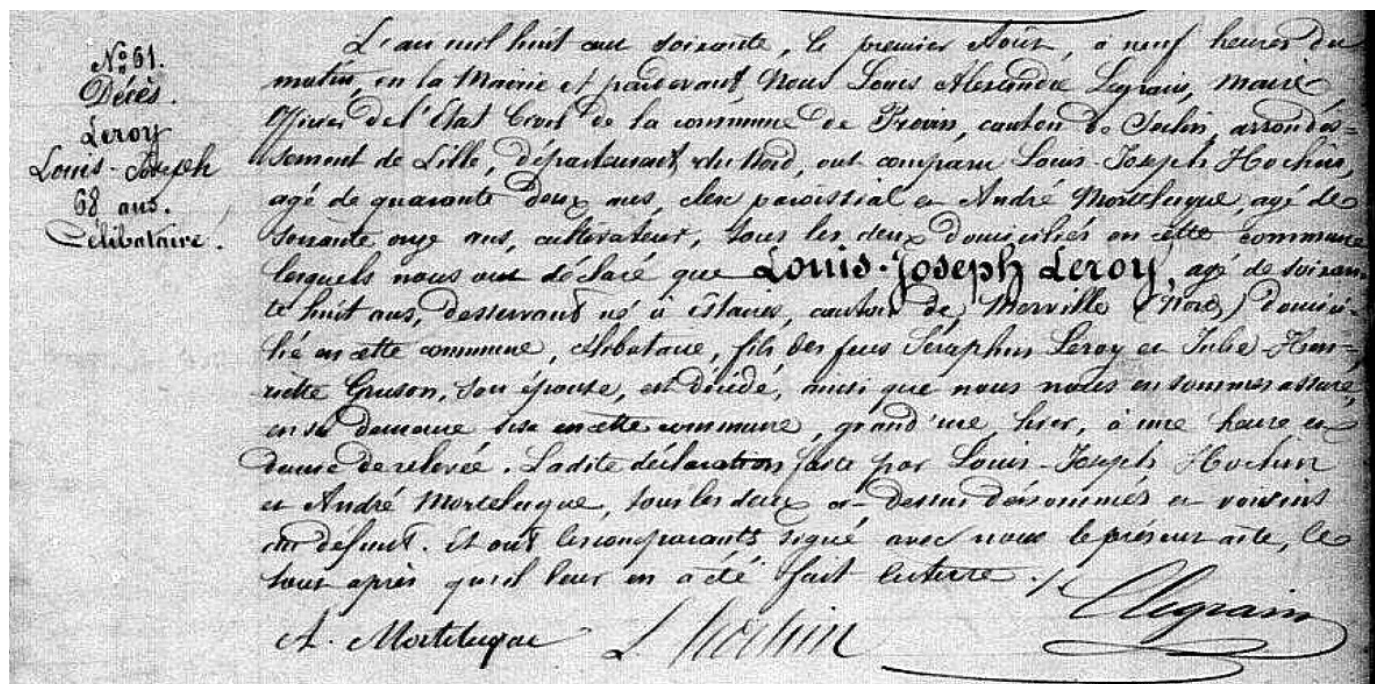
La dévôte, dans une pièce écrite en 1791 (*Le catéchisme du curé intrus*), explique à sa façon la raison pour laquelle elle récusé les prêtres constitutionnels, ces intrus : *mon père m'a appris que l'habit ne faisait pas le moine. La soutane et le surplis pourraient bien aussi ne pas faire le Curé. [...] Les Pasteurs légitimes étaient ceux qui nous étaient donnés par l'Église*".

L'Assemblée exigea de tous les évêques et de tous les curés qu'ils prêtent ainsi serment de fidélité à la Constitution : *Je jure d'être fidèle à la Nation à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791*. Peut-être le vicaire Jombart se rétracta-t-il lorsque le pape Pie VI refusa de donner son accord à la Constitution civile du clergé ? J. B. Carpentier est ici nommé *curé intrus*, expression synonyme de *prêtre constitutionnel*, secondé par P. F. Sailly.



[Creative Commons CC0 1.0 Universal Public Domain Dedication]

de 1803 à 1806	Frémaux (127)
	Pierre Hubert Joseph Frémaux est né à Wattrelos le 3 novembre 1746 et a exercé à Gondecourt à partir de 1807.
de 1806 à 1809	Castel. (Parfois orthographié Caste)
	L' <i>Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai</i> (127) fournit le nom de J. B. Castel, mais de 1802 à 1810, tout en nommant M. Frémaux de 1803 à 1805.
	L'abbé* Théodore Leuridan (158) confirme le nom en 1906, ayant lu dans le chœur de l'église Saint-Vincent de Marcq-en-Barœul : <i>À la mémoire de J. – B^{te} Castel, né à Helemme, ayant rempli pendant 8 ans les devoirs de vrai et zélé pasteur* de la paroisse de Beauvin, et pendant le même nombre d'années de celle de Marcq-en-Barœul , est décédé le 23 mai de l'an 1818, âgé de 68 ans.</i>
de 1810 à 1821	Fontaine (127)
	L'abbé* Théodore Leuridan (158) donne en 1906 la précision suivante, également lue dans le chœur de l'église Saint-Vincent de Marcq-en-Barœul : <i>Ici derrière le Calvaire repose le corps de Constant-Joseph Fontaine, décédé à Marcq le 17 avril 1840, âgé de 72 ans, ex-religieux prémontré, en 1802 curé* de Chemy, ensuite de Beauvin-Provin, enfin de la Madeleine-lez-Lille.</i>
1821	L' <i>Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai</i> (127) fournit le nom de Hiltz en 1821, mais Kilst pour Bauvin.
de 1822 à 1826	Dupont (127)
	Jérôme Simon Dupont était auparavant religieux à l'abbaye du Mont-Eloi sous le nom de frère Joachim Simon. Il prêta le serment constitutionnel mais le rétracta à Tournai, le 24 décembre 1801 (Annales de la Société d'Études de la Province de Cambrai, tome VII).
1827	Louis Joseph Antoine Foutry, ordonné prêtre en 1826, a exercé à Provin en 1827 ; il est décédé le 26 novembre à Bourghelles, sa commune de naissance (Annales de la Société d'Études de la Province de Cambrai, tome VII).
de 1827 à 1840	Decheter.
	L' <i>Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai</i> (127) écrit Delaeter, Jacques Charles
de 1841 à 1860	Louis Joseph Leroy (127)
	D'après la <i>Revue de Lille</i> publiée en 1876, M. l'abbé* Wenis est nommé curé* de Provin en 1853 (95). Or ce nom n'apparaît pas dans les listes « officielles » retrouvée ; peut-être s'agit-il de l'abbé* Wenis (ci-dessous), bien que les dates ne correspondent pas.



de 1861 à 1878 Jean Joseph Wenis, d'après les Annales de la Société d'Études de la Province de Cambrai, tome VII.

de 1879 à 1893 Delgorre, ou Ablebert Delgorge (Annales de la Société d'Études de la Province de Cambrai, tome VII)

de 1894 à 1902 Désiré Vancostenoble

de 1903 à 1911 Anthime Costenoble

Le registre des délibérations municipales précise à la date du 7 octobre 1911 au sujet de la location du presbytère : M. Costenoble, desservant* à Provin, quitte la commune et sera remplacé par M. Queste. Le loyer est augmenté, les charges, impôts et réparations seront à la charge du nouveau desservant* (58).

de 1912 à 1921 François Xavier Queste

En mars 1922, suite au départ de l'abbé* Queste, le presbytère est loué à l'abbé* Sigier pour la somme de 200 francs par an, contributions, réparations et assurance à la charge du locataire (198).

en 1922 et 1923 Sigier

Le registre des délibérations municipales indique à la date du 2 mai 1924, toujours au sujet de la location du presbytère : Le bail du presbytère ayant pris fin par suite du décès de M. l'abbé* Sigier, il est renouvelé au profit de son successeur, M. l'abbé* Lefebvre, avec une augmentation de 100 francs, ce qui ferait 300 francs plus les frais à la charge du preneur à partir du 1^{er} mars 1924 (198).

Tu es Sacerdos in æternum



Souvenez-vous dans vos Prières
de l'âme de Maître

Joseph-Adolphe-Louis SIGIER

Curé de Provin

Ordonné Prêtre le 29 Juin 1893

successivement vicaire à Raismes, à Saint-André-lez-Lille, à Saint-Jacques à Douai, aumônier militaire, curé à Hallennes-lez-Haubourdin, à Provin
Directeur du Pèlerinage de Lourdes, train Blanc-Jaune

né à Comines. le 15 Juillet 1866, décédé à Provin, le 19 Janvier 1924, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacraments de notre Mère la Sainte-Eglise.

Le Maître est venu brusquement rappeler à lui son serviteur, mais il l'a trouvé prêt et il a pu le recevoir dans la joie de son ciel, car il fut toute sa vie l'homme de Dieu, le prêtre fidèle dont l'unique souci fut la gloire divine et le bien des âmes.

Sa mort laisse dans le cœur des siens, de ses fidèles, de ses nombreux amis, une plaie profonde. Cependant le malheur de l'avoir perdu ne saurait nous faire oublier le bonheur de l'avoir possédé toujours bon, toujours souriant, plein d'entrain, de gaieté.

(St-Ambroise)

Famille chérie, souvenez-vous devant Dieu de celui qui tous les jours pensait à vous à l'autel du Seigneur !
Cœur sacré de Jésus, que votre règne arrive.

(300 j. d'ind.)

Notre Dame de Lourdes, priez pour lui.
Saint Joseph priez pour lui.

Imp. J. Dehaene, Comines. R. C. Lille 1071

de 1924 à 1930

Lefebvre

Le bail du presbytère ayant pris fin par suite du décès de M. l'abbé Sigier, il est renouvelé le 2 mai 1924 au profit de son successeur, M. l'abbé Lefebvre (avec une augmentation de 100 francs, ce qui porte le loyer annuel à 300 francs) ⁽¹⁹⁸⁾.

Les relations entre le Maire, Pierre François Grard, et l'abbé Lefebvre seront tendues jusqu'au départ de ce dernier. Le courrier suivant, daté du 17 juin 1925, en témoigne. Cependant il s'agit d'un duplicata : a-t-il vraiment été envoyé à l'évêché ?

47 Jun 1957

Le Maire de Grovion
 à Monseigneur l'Archevêque de Cambrai

Je soussigné Pierre François Grard, Maire de la Commune de Grovion, au nom du Conseil Municipal, prends la respectueuse liberté de faire part à Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, des vœux de respect et de bon vouloir, ceux de la paroisse.

Étant donné le renouvellement des Conseils Municipaux, dans toutes les communes voisines, les cures, desservants, instituteurs, institutrices et toutes sociétés sans parti pris, ont eu l'amabilité d'aller saluer les Maires et adjoints. Monseigneur l'Archevêque a eu bon de s'abstenir en tenant aucunement compte de ces coutumes et usages de notre commune; que'il n'ignore pas.

Encore dimanche dernier, Monseigneur l'Archevêque a eu bon de faire la procession dans les rues de la Commune sans prendre la peine de m'en donner connaissance, et sans aucun doute que'il n'était pas dans mon idéal d'y mettre opposition. Tout cela constitue pour moi et le Conseil Municipal une déclaration d'hostilité, voulue volontairement par M^r l'Archevêque, et comme j'ai la conviction de respecter toutes les idées, les religions et les croyances de la population, je ne veux aucunement suivre le chemin que a Monseigneur veut nous tracer. En conséquence à seule fin d'éviter d'autre polémique, je sollicite les bonnes grâces de Monseigneur, pour pourvoir à son déplacement dans le plus bref délai possible.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement mes vœux, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Après s'être additionnés, les ennuis se sont multipliés... À l'origine du nouveau différend : une demande de l'administration des P.T.T., qui, trouvant le bureau de la rue Nationale trop exigü, réitérait auprès de la mairie ses demandes de locaux plus conformes à leur destination. Et le presbytère semblait convenir à cet usage...(223)



1889 - 1889
54
35

1934/1889
1
1007
0065

M

1889 Madame Veuve GALLIEZ-VROMAN.
 Madame Veuve DEMALANDER-VROMAN, *ses sœurs* ;
 Monsieur & Madame VROMAN-ROUSSEAU,
 Monsieur & Madame DELOOF-VROMAN,
 Madame Veuve DRUET-VROMAN,
 Monsieur & Madame NONQUE-VROMAN,
 Monsieur & Madame GALLIEZ-DEMALANDER et leurs enfants,
 Monsieur et Madame DEMALANDER-VERHULST,
 Monsieur et Madame RESQUI-DEMALANDER et leur fils,
ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces ;

54
99
43

Les Familles des Feus FONTIER-VROMAN — Auguste VROMAN —
 MULLIER-VROMAN — VROMAN-BRANQUART — CLÉMENT-MOULARD.
 Monseigneur COUSIN, et Messieurs les Vicaires de Saint-Christophe,
 Ses dévouées Religieuses,
 Et les Infirmières et Infirmières du Train de Lourdes.

ont la douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la
 personne de

Maître Jean VROMAN
 Curé d'Anstaing de 1922 à 1930
 et Curé de Provin de 1930 à 1952.

pieusement endormi dans la paix du Seigneur à Tourcoing, le 27 Août 1954, à l'âge de
 73 ans, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Église.

Ils vous prient d'assister aux **CONVOI et SERVICE** qui auront lieu le **Lundi
 30 Août, à 10 heures 45**, en l'Église **SAINT-CHRISTOPHE** sa paroisse, d'où
 son corps sera conduit au cimetière du Pont-de-Neuville pour y être inhumé.

Assemblée à la maison mortuaire 19, rue de l'Abbé-Bonpain, à 10 heures 30.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

La Famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

*On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes
 et de les remplacer par des prières.*

TOURCOING, le 27 Août 1954.

JEAN MONTAGNE - TOURCOING

Ce mortuaire, tout comme l'avis de décès de Joseph Adolphe Louis Sigier, curé de Provin décédé en 1924, porte la mention **Maître** Jean Vroman. Cette appellation d'usage était employée pour des personnes de condition paysanne ou ouvrière tenant un certain rang dans leur milieu social. C'est donc bien une marque de respect, un titre honorifique.

de 1953 à 1959

M. Deraedt



de 1960 à 1992

M. Ottewaere



de 1993 à 2002

M. Jean Marie Louf



de 2002 à 2009

M. Gérard Serien



de 2009 à 2011

M. Tibert Mavoungou, administrateur paroissial



de 2011 à 2014

Abbé Raymond Dhalluin



de 2011 à 2015

MM. Jean-Marie Ghesquières et François Bousson animent aussi les offices

en 2014 – 2015

M. Richard Delecroix, coordinateur

depuis septembre 2015

M. Jacques Akonom

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés ici sont basés sur des écrits anciens (*reproduits en italique*) et les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont référencés clairement dans le fascicule 001. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte dans le glossaire ; ces mots sont suivis de *.